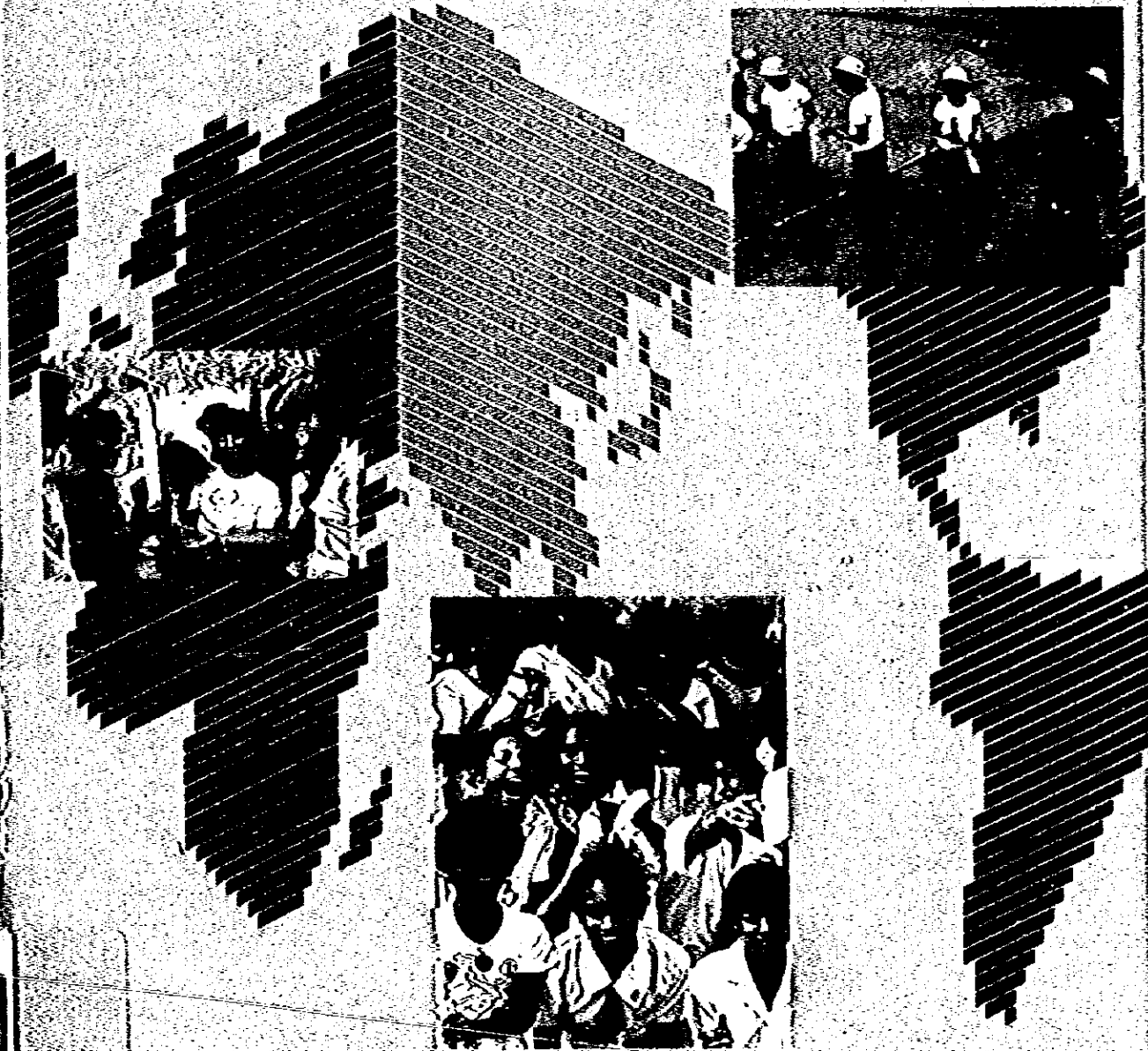


Agence Japonaise de Coopération Internationale

JICA
Agence Japonaise de Coopération Internationale

Rapport Annuel

ROO
36
GAI
LIBRARY



Rapport Annuel 1993

JICA LIBRARY



1110616181

国際協力事業団

25781



Agence Japonaise de Coopération Internationale

Rapport Annuel

1993

Imprimé au Japon

© 1993 AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE

B.P. 216, Shinjuku Mitsui Building

1-1, 2-chôme, Nishi-Shinjuku, Shinjuku-ku, Tokyo, 163-04 Japon

Téléphone: 03-3346-5311

Préface

Depuis sa création en 1974, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale exécute l'aide au développement du gouvernement du Japon, qui consiste principalement en programmes de coopération technique et d'aide financière non-remboursable. Durant les années écoulées et depuis lors, l'intérêt de l'opinion publique japonaise pour la coopération internationale s'est intensifiée à mesure que croissait la puissance économique du Japon. Aujourd'hui, l'aide publique au développement (APD) du Japon est devenue le point de mire de la communauté internationale, en figurant à l'heure actuelle au premier rang des pays donateurs.

Avec la fin de la Guerre Froide, surgissent à l'échelle mondiale de grands changements, tant sur le plan politique, économique que social. En se substituant à la force militaire, la puissance économique devient le premier moteur des relations internationales, et les préoccupations de la communauté internationale sont dorénavant de savoir comment prêter assistance aux pays dont les institutions politiques sont en cours de démocratisation, et qui s'orientent vers une économie de marché.

Le monde en développement est d'une diversité extrême. Des pays qui n'ont plus besoin d'aide extérieure sont devenus eux-mêmes donateurs, tandis que d'autres n'ont pu redresser leur économie et, sous la pression de leur explosion démographique, doivent faire face à de graves difficultés. Il est des pays qui s'efforcent de consolider leur régime politique démocratique et de mettre en place les mécanismes d'une économie de marché, et des pays qui s'éveillant à leur indépendance nouvellement conquise, bâtissent leur nation. Il y a des pays où les conflits régionaux ou des guerres civiles sont à l'origine de la famine ou de l'exode de réfugiés. Et, de surcroît, cette réalité sinistre, l'ensemble des problèmes générés par le SIDA et la destruction de l'environnement sont en passe de frapper le plus sévèrement les pays en développement. Au cours de ce mois s'est tenue à Tokyo la Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement Africain (TICAD: Tokyo Internationale Conference on African Development), durant laquelle l'aide aux pays africains a été débattue. Je suis convaincu qu'il sera demandé au Japon d'accroître ses efforts pour adapter son aide aux besoins divers et spécifiques de chaque pays et de chaque région.

En attestant ces changements dans le climat international, et en reconnaissant que l'APD constitue une part importante de sa contribution à la communauté internationale, le gouvernement du Japon a annoncé une politique

d'amélioration qualitative de l'APD, marquée par la publication en juin 1992 de la Charte de l'aide publique au développement qui explique en détail les orientations fondamentales et les priorités de l'APD, et par l'adoption en juin 1993 des 5èmes objectifs à moyen terme pour l'aide au développement.

JICA, en tant que principale agence du Japon pour l'administration de l'APD, est ainsi chargée de responsabilités considérables et de tâches difficiles. Nous avons travaillé et continuerons à travailler afin de développer la coopération internationale pour répondre aux attentes de la population japonaise et des publics étrangers. Nous nous employons à identifier les besoins spécifiques des pays en développement de plus en plus diversifiés ainsi que les changements qui y sont en cours. Et nous sommes en train d'améliorer qualitativement nos programmes de telle sorte que notre assistance soit véritablement utile aux pays bénéficiaires. JICA a l'intention de garder une vue d'ensemble des problèmes tels que la protection de l'environnement, et de fournir une aide durable et de qualité.

C'est dans le cadre de ces tendances récentes de la situation internationale et des pays en développement, que JICA publie aujourd'hui son Rapport Annuel 1993. J'espère que le présent rapport contribuera à une meilleure compréhension des problèmes actuels de la coopération internationale et des activités de JICA.

Octobre 1993



Kensuke Yanagiya

Président,

Agence Japonaise de
Coopération Internationale

INDICE

1 ère Partie	La Coopération Internationale et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale	9
Chapitre 1	L'Aide Publique au Développement du Japon	10
Section 1.	Aperçu de l'Aide Publique au Développement	10
Section 2.	Ventilation de l'APD du Japon et aperçu des tendances récentes	12
Chapitre 2	Les Activités Principales Récentes	16
Section 1.	La Charte de l'APD et la coopération technique	16
Section 2.	Formulation de plans d'exécution de programmes par une approche adaptée à la spécificité de chaque pays	18
Section 3.	Coopération pour l'environnement, WID et autres questions internationales	20
Sous-section 1.	Coopération pour l'environnement	20
Sous-section 2.	Le rôle des femmes dans le développement	22
Section 4.	Internationalisation des collectivités locales et coopération internationale	25
Section 5.	Relation avec d'autres pays industrialisés et avec des organismes internationaux	27
Section 6.	Planification et évaluation améliorées	28
Section 7.	Coopération avec l'Indochine	30
Section 8.	Coopération avec les pays de l'Asie Centrale	32
Chapitre 3	Les Types d'Activités de JICA	33
Section 1.	Amélioration de l'efficacité de l'aide	33
Section 2.	Assistance technique	42
Sous-section 1.	Programmes de stage technique	42
Sous-section 2.	Programme d'invitation des jeunes	48
Sous-section 3.	Programme d'envoi d'experts	49
Sous-section 4.	Fourniture d'équipements pour la coopération technique	52

Sous-section 5.	Assistance technique de projet-type	53
Sous-section 6.	Etudes de développement	56
Section 3.	Programme de la coopération financière non-remboursable	60
Section 4.	Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger	63
Section 5.	Coopération pour le développement	67
Section 6.	Emigration	71
Section 7.	Aide pour le secours aux victimes de désastres	78
Section 8.	Recrutement et stage pour les experts japonais qualifiés pour l'assistance technique	81
Section 9.	Prise en charge médicale et confort des experts en assistance technique	88
2^{ème} Partie	Aperçu des Programmes par Région Géographique en Développement	93
Chapitre 1	La Région Asiatique - Zone 1: Asie de l'Est et du Sud-Est	94
Chapitre 2	La Région Asiatique - Zone 2: Asie du Sud-Ouest	100
Chapitre 3	La Région du Moyen Orient	104
Chapitre 4	La Région Africaine	108
Chapitre 5	L'Amérique Latine	112
Chapitre 6	L'Océanie	119
Chapitre 7	La Région Européenne	123
3^{ème} Partie	Réalisation de l'Année Fiscale 1992 par Pays et par Secteur	125
Table:	Réalisation de l'Année Fiscale 1992 par Pays et par Secteur	293

[ASIE]

Bangladesh	126, 294	République de Corée	150, 301
Bhoutan	128, 295	Laos	152, 302
Brunei	129, 296	Malaisie	154, 303
Cambodge	130, 297	Maldives	159, 304
Chine	132, 298	Mongolie	159, 305
Inde	139, 299	Myanmar	161, 306
Indonésie	141, 300	Népal	162, 307
		Pakistan	166, 308
		Philippines	168, 309

Singapour	175, 310
Sri Lanka	176, 311
Thaïlande	179, 312
Viet Nam	186, 313
Hong Kong	187, 314

[MOYEN ORIENT]

Algérie	188, 315
Bahreïn	316
Egypte	189, 317
Iran	191, 318
Irak	192, 319
Israël	320
Jordanie	193, 321
Koweït	322
Liban	323
Libye	324
Maroc	194, 325
Oman	196, 326
Qatar	327
Arabie Saoudite	196, 328
Soudan	197, 329
Syrie	198, 330
Tunisie	199, 331
Turquie	201, 332
Émirats Arabes Unis	333
Yémen	204, 334

[AFRIQUE]

Angola	335
Bénin	206, 336
Botswana	337
Burkina Faso	206, 338
Burundi	207, 339
Cameroun	208, 340
Cap-Vert	209, 341
Centrafrrique	210, 342
Tchad	343
Comores	210, 344

Congo	211, 345
Djibouti	211, 346
Guinée Equatoriale	347
Ethiopie	212, 348
Gabon	349
Gambie	212, 350
Ghana	213, 351
Guinée	215, 352
Guinée-Bissau	216, 353
Côte d'Ivoire	216, 354
Kenya	217, 355
Lesotho	356
Libéria	357
Madagascar	220, 358
Malawi	221, 359
Mali	222, 360
Mauritanie	224, 361
Maurice	362
Mozambique	224, 363
Namibie	225, 364
Niger	226, 365
Nigéria	227, 366
Rwanda	228, 367
Saô Tomé et Príncipe	368
Sénégal	229, 369
Seychelles	370
Sierra Léone	231, 371
Afrique du Sud	372
Souaziland	231, 373
Tanzanie	232, 374
Togo	234, 375
Ouganda	234, 376
Zaïre	377
Zambie	236, 378
Zimbabwe	238, 379

[AMÉRIQUE LATINE]

Antigua	380
Argentine	240, 381

Bahamas	382
Barbade	383
Bolivie	242, 384
Brsil	245, 385
Chili	249, 386
Colombie	251, 387
Costa Rica	253, 388
Cuba	389
Rpublique Dominicaine	254, 390
Equateur	256, 391
El Salvador	258, 392
Grenade	393
Guatemala	259, 394
Guyane	261, 395
Honduras	261, 396
Jamaque	397
Mexique	263, 398
Nicaragua	266, 399
Panama	267, 400
Paraguay	268, 401
Prou	271, 402
Saint-Christophe-et-Nevis	403
Sainte-Lucie	274, 404
Saint-Vincent	274, 405
Trinit-et-Tobago	274, 406
Uruguay	275, 407
Venezuela	276, 408

[OCEANIE]

Australie	409
Fidji	277, 410
Kiribati	279, 411
Iles Marshall	280, 412
Micronésie	280, 413
Nauru	414
Nouvelle-Calédonie	415
Papouasie-Nouvelle-Guinée	281, 416
Iles Salomon	283, 417

Tonga	284, 418
Iles Pacifique des territoires sous tutelle	419
Tuvalu	420
Vanuatu	286, 421
Samoa-Occidental	286, 422
Iles Cook	287, 423
Niue	424
Palau	288, 425

[EUROPE]

Albanie	426
Autriche	427
Belgique	428
Bulgarie	289, 429
Chypre	430
Tchécoslovaquie	289, 431
Tchéque	432
Slovaquie	433
France	434
Allemagne	435
Grèce	436
Hongrie	290, 437
Malte	438
Pays-Bas	439
Norvège	440
Pologne	291, 441
Portugal	291, 442
Roumanie	292, 443
Suisse	444
Suède	445
Royaume-Uni	446
Kazakhstan	447
Kirghizistan	448
Turkménistan	449
Ouzbékistan	450
Canada	451
Etats-Unis d'Amérique	452

1 ère Partie

La Coopération Internationale et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale

Chapitre 1

L'Aide Publique au Développement du Japon

Section 1. Aperçu de l'Aide Publique au Développement

La coopération économique, afin d'alléger des problèmes tels que la pauvreté et la famine qui menacent les conditions de vie fondamentales des populations des pays en développement, est exécutée d'un point de vue humanitaire, ainsi qu'à partir de la prise de conscience de ce que le développement et la stabilité socio-économiques des pays en développement constituent un ensemble interdépendant des impératifs inhérents à la paix et à la prospérité du monde entier.

La coopération économique ne se limite pas aux seules actions gouvernementales des pays industrialisés, mais elle s'effectue également entre pays en développement. De plus, des organisations internationales, des entreprises privées et plusieurs associations de volontaires participent à ces actions sous des formes variées et avec des caractéristiques diverses. L'Aide Publique au Développement (APD) concerne une partie de cette coopération économique, notamment la coopération financière non-remboursable et l'assistance technique et les prêts accordés par les gouvernements des pays donateurs aux pays en développement.

Dans sa recommandation sur les modalités du financement et les conditions de l'aide, le Comité d'Aide au Développement (CAD), un des comités spécialisés de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques, définit la coopération économique comme un "transfert de capital aux pays en développement". De plus, ce même comité divise la coopération économique selon les trois types suivants: l'APD, les autres transferts publics (OOF: Other Official Flows) et les transferts privés (PF: Private Flows). De ces trois types, l'APD est définie comme satisfaisant aux conditions suivantes:

- (1) Elle est fournie par des agences officielles ou par leurs organismes d'exécution, aux pays en développement ou aux organisations internationales.
- (2) Son principal objectif est de favoriser le développement économique et d'améliorer les conditions de vie des pays en développement.
- (3) Elle est concessionnelle et l'élément non-remboursable doit représenter au moins 25% de son montant total. ("élément non-remboursable" est un indice relatif aux modalités du financement de la coopération financière, et au fur et à mesure que les conditions du prêt ou du crédit (taux d'intérêt, délai de remboursement, délai de grâce) sont adoucies, la proportion de l'élément non-remboursable augmente, atteignant 100 % dans le cas d'une aide financière intégralement non-remboursable.

Le montant total de l'APD, donné en 1992 par les vingt pays membres du CAD a été estimé à 61,4 milliards de dollars. La contribution du Japon à ce total était la plus grande, correspondant à 18%, soit une APD de 1.412 milliard de yens (11,15 milliards de dollars). En yens, l'APD du Japon a diminué de 4,1% (augmentation de 1,8% en dollars) par rapport au niveau de l'année précédente (1.473 milliard de yens ou 10.95 milliards de dollars), et la proportion de l'APD dans son PNB a été de 0,3%. Si l'on tient compte de son aide aux pays de l'Europe Orientale comme la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie et la Roumanie, l'APD du Japon s'élève à 1.435,2 milliard de yens (11,33 milliards de dollars).

Section 2 : Ventilation de l'APD du Japon et aperçu des tendances récentes

1. Comment l'APD est-elle organisée?

L'APD est divisée en trois catégories de natures différentes :

- (1) Don bilatéral
- (2) Prêt bilatéral
- (3) Souscriptions auprès des organisations internationales et autres contributions financières.

Le don bilatéral comprend la coopération financière non-remboursable (fonds accordés aux pays en développement sans obligation de remboursement) et l'assistance technique.

Dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, sont procurés des fonds pour construire des écoles, des hôpitaux, des laboratoires et autres installations, pour fournir du matériel à vocation pédagogique et pour la formation professionnelle, des équipements et outils médicaux, pour aider au remboursement des dettes. La coopération financière non-remboursable est divisée en six catégories: i) l'aide générale, ii) l'aide à la pêche, iii) l'aide d'urgence, iv) l'aide aux activités culturelles, v) l'aide alimentaire, vi) l'aide pour l'augmentation de la production vivrière.

Parmi ces six catégories, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale est chargée i) des fonds généraux, ii) des fonds à la pêche et iv) des fonds à l'augmentation de la production vivrière. JICA s'occupe de formuler le plan de base et les spécifications nécessaires pour procurer du matériel et des approvisionnements ainsi que pour construire des installations (ci-après dénommés "travaux d'études du plan de base"). Elle est aussi chargée d'entreprendre des études et d'offrir des services (y compris les services de liaison avec l'extérieur) requis pour construire des installations et fournir régulièrement du matériel et des approvisionnements (ci-après dénommés "travaux d'accélération de l'exécution"). 60 % environ de l'aide financière non-remboursable nécessitent ces travaux d'études du plan de base et d'accélération de l'exécution.

L'assistance technique consiste à 1) transférer des technologies, des savoir-faire qui pourront stimuler l'essor du secteur socio-économique des pays en développement, et à 2) contribuer à relever le niveau de leur technologie. Le principe spécifique de l'assistance technique est d'inviter du personnel technique des pays en développement au Japon, en vue de lui assurer une formation, et d'envoyer des experts du Japon dans les pays en développement en vue d'une coopération mutuelle dans les domaines de la valorisation des ressources humaines, de la planification et de la préparation de programmes de développement. Les équipements nécessaires à ces activités sont également fournis. JICA exécute plus de 50% de l'ensemble de la coopération technique du Japon.

Le prêt bilatéral, communément appelé "prêt international de yens" ou crédit de yens", est le fonds requis par les pays bénéficiaires pour le développement, et il leur est accordé pour de longues périodes à un taux d'intérêt réduit. Le prêt bilatéral est octroyé principalement pour des projets de développement et d'amélioration dans le domaine d'infrastructures économiques et sociales - routes, barrages, systèmes de télécommunications, développement agricole, etc. Mais une des tendances récentes consiste à utiliser une plus grande partie du prêt pour financer l'achat de marchandises qui amélioreront la balance des paiements internationaux des pays bénéficiaires. Le budget du prêt bilatéral est placé sous le contrôle du Ministère des Finances, et le prêt bilatéral est accordé par le Fonds de Coopération Economique d'outre-mer (OECF) après consultation des Ministères des Affaires Extérieures, des Finances et du Commerce International et de l'Industrie, et de l'Agence de Planification Economique.

Les souscriptions auprès des organisations internationales et autres contributions financières (aides multilatérales) sont des aides indirectes effectuées par le biais d'institutions internationales. Il appartient au Ministère des Affaires Etrangères de contrôler les contributions au Programme de Développement des Nations Unies, au Fonds de la Population des Nations Unies, à l'Organisation Asiatique de la Productivité et à d'autres Organisations des Nations Unies. Le Ministère des Finances est chargé des souscriptions auprès de la Banque Mondiale, de l'Association Internationale du Développement (IDA), de la Banque Asiatique de Développement et d'autres organisations internationales de financement du développement.

2. Aperçu des tendances récentes

La toile de fond sur laquelle se joue l'Aide Publique au Développement du Japon a été l'objet d'une brusque métamorphose résultant des bouleversements survenus sur la scène mondiale après la fin de la Guerre Froide. De plus en plus fortement, la communauté internationale attend du Japon qu'il contribue à rétablir la paix et la stabilité dans le monde, à la mesure de ses moyens, en tant que principale puissance économique. Surgissent de nouveaux besoins en aide: les anciens pays socialistes, mettant en œuvre des programmes de réforme démocratique et l'introduction des mécanismes de l'économie de marché, ont besoin d'une assistance intense, et sont avancés avec davantage d'ardeur des arguments démontrant que la réforme démocratique, le bon gouvernement, (good governance), et l'introduction des mécanismes du marché sont essentiels à l'économie stable et au développement social dans les pays en développement.

L'expérience de la crise du Golfe Persique a de nouveau ravivé la prise de conscience de la communauté internationale du fait qu'il faut accorder plus d'attention à la situation militaire dans les pays en développement, et qu'il faut déployer des efforts plus importants pour contrôler et réduire l'armement.

De surcroît, au fur et à mesure que le monde traverse la phase de transition du paradigme de polarisation vers celui de coopération globale au lendemain de la Guerre Froide, la politique d'aide

change d'orientation et se dirige vers des questions mondiales telles que l'environnement, le rôle des femmes dans le développement (WID), la population et la pauvreté. Pèse entre autres le problème de l'environnement mondial: ce problème a été à l'ordre du jour lors des dernières Conférences au Sommet du G-7 ainsi que lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (le Sommet de la Terre) en juin 1992, où des efforts ont été réalisés pour arriver à un consensus global sur la protection de l'environnement dans le but fondamental de parvenir à un "développement durable". Il est maintenant d'autant plus important que l'APD s'adresse aux questions environnementales et aux autres problèmes d'envergure mondiale.

Alors que les besoins en aide s'accroissent et deviennent plus diversifiés et encore plus complexes, apparaît un phénomène de "fatigue d'aide" parmi les pays donateurs de l'Ouest. Les moyens financiers de l'aide ne cessent de faire défaut, spécialement en ce moment où l'ex-Union Soviétique et les pays de l'Europe Orientale et Centrale, qui étaient naguère donateurs eux-mêmes, ont pris rang parmi les bénéficiaires. Dans ce contexte la communauté internationale attend plus que jamais du Japon l'accomplissement réussi de l'aide qu'il octroie.

En réponse à ces besoins croissants, le conseil des ministres du Japon a adopté, le 30 juin 1992, la Charte de l'Aide Publique au Développement. Cette Charte fixe les grandes lignes qui sous-tendent l'APD du Japon en vue d'obtenir la compréhension et la coopération au Japon et à l'étranger et ainsi de faciliter une exécution plus efficace et effective de ses programmes d'APD. En même temps que préoccupations humanitaires et reconnaissance d'indépendance, parmi les fondements philosophiques d'APD, la Charte comprend un volet environnement, avec la recommandation explicite que les programmes d'assistance aux efforts déployés par les pays en développement eux-mêmes doivent prendre en considération les questions environnementales et les autres problèmes d'envergure globale parallèlement à des questions telles que la progression de la réforme démocratique et l'évolution militaire dans les pays bénéficiaires. (Voir le Chapitre 2, Section 1.)

Le gouvernement du Japon a accru son APD en quatre étapes depuis 1977 en se fixant les objectifs à moyen terme qu'il est parvenu à atteindre par la suite. Durant l'exercice 93, les 5èmes objectifs à moyen terme ont été annoncés conformément à la nouvelle Charte de l'APD, avec une attention particulière pour l'environnement. A l'occasion de la Conférence de la Terre, le Japon a présenté ses nouveaux objectifs pour l'assistance dans le domaine de l'environnement, promettant d'augmenter ses dépenses d'aide de 0,9 à 1,0 billion de yens sur une période de 5 ans à commencer durant l'exercice 92, à contribuer à la protection de l'environnement mondial et aider les pays en développement à s'attaquer aux problèmes environnementaux, ainsi qu'à identifier, formuler et exécuter plusieurs projets sur la base d'un dialogue politique avec les pays concernés.

En 1992, les montants nets que le Japon a dépensés pour l'APD se sont élevés à 1,435 billion de yens (11,3 milliards de dollars), y compris l'aide à l'Europe Orientale. Ces montants

représentent une diminution de 3,3% par rapport à 1,484 billion de yens de l'année précédente (ou en dollars, une augmentation de 2,7% par rapport à 11,034 millions de dollars en 1991). Le Japon a été encore une fois le plus grand donneur d'aide des pays membres du CAD, rang qu'il avait atteint en 1989 et en 1991.

En ce qui concerne la qualité de l'aide du Japon, il y a encore lieu d'améliorer. Bien que l'aide du Japon ait une tendance constante à prendre la forme d'assistance combinée (elle se situe au deuxième rang du CAD, avec 81,9% de l'ensemble de l'APD du Japon en 1990 sous forme d'aide combinée), la proportion des dons et des éléments non-remboursables reste peu élevée en comparaison des autres pays du CAD. JICA aura par conséquent besoin d'accroître et d'améliorer ses programmes de coopération technique, car ces programmes sont non seulement cruciaux pour soutenir la mise en place d'institutions dans les pays en développement (l'importance de laquelle a récemment été soulignée), ils constituent également un élément indispensable dans la contribution internationale en matière de ressources humaines, s'agissant d'un domaine où le Japon se trouvait ces dernières années sous pression croissante le poussant à y participer plus.

En tant que principal pays donateur, il est attendu du Japon qu'il joue le rôle capital dans l'assistance au développement du monde entier, en pleine consultation et bonne collaboration avec les autres pays industrialisés, donateurs d'aide. En même temps, il lui est également demandé de fournir une assistance plus efficace en améliorant son dialogue politique avec les pays en développement, et en traitant des divers problèmes qui perturbent les programmes d'aide.

Chapitre 2

Les Activités Principales Récentes

Section 1. La Charte de l'APD et la coopération technique

Les années 90 ouvrent une ère de bouleversements dans l'économie mondiale. L'effondrement des structures politiques de la Guerre Froide a apporté des changements tumultueux. Il y a des préoccupations croissantes à l'échelle mondiale pour les questions globales et environnementales, comme cela a été évident au Sommet de la Terre en juin 1992. Avec ce changement de climat, les besoins en aide grandissent, se diversifient et deviennent toujours plus compliqués et sophistiqués. L'attente de la contribution du Japon au plan international en tant que principale puissance économique a atteint un niveau sans précédent. En conséquence, le conseil des ministres a adopté, le 30 juin 1992, la Charte de l'Aide Publique au Développement, qui cherche, en mettant en évidence la philosophie et les principes qui sous-tendent l'APD du Japon, à obtenir le soutien et la compréhension de la communauté internationale et du public japonais et ainsi à rendre le Japon capable de fournir son aide internationale plus efficacement.

La Charte explique également la raison pour laquelle le Japon octroie ses programmes d'assistance. La philosophie fondamentale du Japon est basée sur les considérations humanitaires, ex., le fait que le Japon, en tant que pays hautement industrialisé, ne puisse pas ne pas apercevoir la famine et la pauvreté dans les pays en développement, et sur la prise de conscience de l'interdépendance, ex., la reconnaissance que la stabilité politique et le développement économique des pays en développement sont vitaux pour la paix et la prospérité du monde entier, y compris le Japon. De plus, la Charte cite l'importance de la protection environnementale, remarquant que les problèmes environnementaux sont un enjeu pour l'espèce humaine entière et doivent donc être abordés de concert par les pays industrialisés et les pays en développement. La Charte demande au Japon d'exécuter son aide sur la base de telles considérations, dans le but fondamental d'assister les efforts déployés par les pays en développement eux-mêmes pour réaliser leur décollage économique.

Comme principes à appliquer dans la gestion du programme d'aide du Japon, la Charte liste: 1) la compatibilité de développement avec les considérations environnementales, 2) la non-utilisation de l'aide à des fins militaires ou pour l'exacerbation de conflits internationaux, 3) la surveillance appropriée des dépenses militaires des pays en développement, du développement et de la fabrication de missiles et d'armes de destruction massive, et de l'importation et de l'exportation d'équipements militaires, et 4) la attention appropriée au progrès des réformes

démocratiques dans les pays en développement, à leurs efforts pour introduire l'économie de marché, et aux garanties de ce qu'ils assurent les droits humains fondamentaux et la liberté.

De surcroît, la Charte présente un aperçu général des priorités et des mesures du gouvernement du Japon pour l'exécution efficace des programmes d'aide. Dans cet aperçu les priorités sont accordées aux articles suivants: 1) l'approche des problèmes mondiaux, 2) les Besoins Humains Fondamentaux (BHF)*, 3) le développement des ressources humaines la recherche et autres coopération pour améliorer et diffuser les technologies, 4) amélioration des infrastructures, et 5) ajustement structurel. Il est prévu que les programmes de coopération technique exécutés par JICA avec des pays en développement seront élargis en conformité avec ce qu'énonce la Charte.

La Charte de l'APD du gouvernement est particulièrement remarquable dans la mesure où elle explique en détail la position du Japon en matière de l'aide relative à l'environnement mondial et privilégie l'exécution des aides qui concernent directement la population et d'autres problèmes d'envergure mondiale. Il est maintenant demandé à JICA de prendre en considération les questions environnementales et les autres problèmes globaux dans la gestion de ses programmes d'aide. De plus, la Charte est rédigée dans le contexte de la situation mondiale de l'après Guerre Froide, où l'on attend beaucoup du rôle de la coopération technique dans la réalisation des objectifs communs de l'humanité: plus de démocratie, protection des droits humains et développement durable. JICA doit donc adopter une approche active envers les besoins d'aide qui surgissent depuis peu dans plusieurs pays en développement en Europe Orientale, Asie Centrale, Indochine et dans d'autres régions, qui sont à l'heure actuelle en cours de transition vers des systèmes politiques plus démocratiques et de libéralisation de leurs économies. Dans ce cas, JICA doit mettre en valeur l'expérience des politiques de développement au Japon et dans les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est qui ont déjà réussi à achever leur décollage économique.

La Charte énumère les articles suivants comme nécessités: 1) saisir correctement les besoins des pays bénéficiaires, 2) relations organiques entre les différentes formes de l'aide, 3) coordination avec les autres pays industrialisés et organisations internationales, 4) coordination avec les gouvernements locaux et autres organisations au Japon, et 5) appui aux opérations d'études, de recherches et d'évaluation. La Charte demande à JICA d'améliorer sa gestion de l'aide afin de répondre aux besoins qui grandissent.

Les activités récentes de JICA sont décrites dans la section suivante.

* Le terme Besoins Humains Fondamentaux se réfère aux domaines qui concernent directement la population des pays bénéficiaires et leur sont nécessaires pour maintenir le niveau minimal de vie, par exemple, le développement rural, l'alimentation en eau potable, la santé et les services médicaux et le planning familial.

Section 2. Formulation de plans d'exécution de programmes par une approche adaptée à la spécificité de chaque pays

Les changements récents qui sont apparus dans les conditions économiques et sociales des pays en développement et des états environnants ont conduit à une plus grande complexité et diversité des besoins en développement de ces pays. En plus de l'accent mis autrefois sur l'aide axée sur les besoins humains fondamentaux et l'amélioration de l'infrastructure économique et sociale, l'éventail des besoins s'est élargi englobant l'ajustement structurel, le soutien à la transition vers l'économie de marché, la promotion des exportations, l'utilisation plus étendue de la technologie de pointe, les mesures pour lutter contre la pauvreté et la protection de l'environnement.

Etant donné que les pays en développement présentent des conditions diverses et sont à des étapes différentes de leur développement, pour l'administration efficace et effective des programmes de coopération il faut que JICA identifie les besoins réels de chaque pays et bâisse des programmes sur mesure.

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel d'adopter une "approche adaptée à la spécificité de chaque pays", basée sur une estimation précise des conditions et problèmes que connaît actuellement le développement social et économique d'un pays particulier. Il est également indispensable d'identifier les problèmes, les secteurs et les régions auxquels il faut accorder la priorité dans l'action de l'aide, de concevoir des plans pour les domaines et formes de coopération efficiente et efficace.

A titre d'une phase de cette approche, JICA a organisé des équipes d'études par pays, et, depuis l'exercice 86, a poursuivi des études de base et des analyses des approches en matière d'aide aux principaux pays bénéficiaires. En plus de cela, JICA a organisé des équipes d'études par secteur et a poursuivi des examens de ses approches de l'aide dans divers secteurs depuis l'exercice 88. Durant l'exercice 92, JICA a exécuté des études par pays au Kenya, au Népal, en Malaisie et en Afrique du Sud, et une étude par secteur sur le thème "développement et éducation." JICA a exécuté des études d'aide par pays dans 13 pays et 3 régions dont les Philippines, la Thaïlande, l'Indonésie, le Brésil et l'Afrique, durant l'exercice 92, et de plus JICA a étudié l'aide par secteur sur les 5 thèmes suivants: environnement, pauvreté, WID, population et éducation.

Avec les résultats de ces études, JICA a analysé les conditions actuelles de développement dans les pays où l'Agence a des bureaux, et a également recherché les besoins en développement et identifié les projets de telle sorte que JICA peut les exécuter d'une manière systématique. Les résultats de ces activités sont résumés dans deux rapports: "Directives pour l'exécution de l'aide adaptée à la spécificité de chaque pays" et "Plan de Base à moyen terme pour les projets spécifiques à chaque pays," qui ont été originellement formulés par des bureaux d'outre-mer de l'Agence pour faire des estimations précises des besoins relatifs à l'aide. En même temps, on est

en train de préparer les normes pour l'investigation des demandes, et les investigations adaptées à la spécificité de chaque pays sont exécutées afin de sélectionner les projets les plus prometteurs et ceux qui correspondent le mieux aux deux rapports mentionnés ci-dessus.

En vue d'appuyer et de renforcer ce système d'exécution des programmes, depuis l'exercice 90, JICA a recueilli des informations concernant les conditions politiques et économiques générales dans chaque pays pays-cible ainsi que leurs plans de développement, et la performance de l'aide du Japon, d'autres pays donateurs et d'organisations internationales. JICA a compilé ces informations et données dans les "dossiers d'informations par pays." Durant l'exercice 92, des dossiers ont été préparés pour 103 pays, et des dossiers pour 81 pays ont été publiés pour la diffusion publique sous le titre "Information de JICA sur la coopération par pays." Ces derniers rapports ont été fournis aux organismes publics concernés, groupes d'études et spécialistes pour les préparer à leurs visites dans les pays respectifs.

Section 3. Coopération pour l'environnement, WID et autres questions internationales

Sous-section 1. Coopération pour l'environnement

Sous la pression exercée par le déboisement, la désertification, la pollution atmosphérique et la pollution de l'eau dans des zones tant rurales qu'urbaines, l'environnement dans les pays en développement ne cesse de se détériorer. Vu les conditions économiques rudes existant dans ces pays, et afin de stimuler le processus de développement tout en prenant en considération la protection de l'environnement, il faut conjuguer les efforts déployés par ces pays eux-mêmes et les soutiens constants apportés par des pays industrialisés. Comme l'évoque l'intitulé ci-après "le sommet de l'environnement", le Sommet de Paris tenu en juillet 1989 a été marqué par les déclarations d'une plus grande aide aux pays en développement afin de préserver l'environnement de notre planète pour les générations futures et de maintenir une croissance durable dans les pays en développement. Le Japon a déclaré qu'il offrirait 300 milliards de yens pour l'aide dans le domaine de l'environnement de 1989 à 1991, et jusqu'à la troisième année, 1991, il a fourni plus de 407,5 milliards de yens, excédant ainsi de loin sa promesse originelle. A l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (le Sommet de la Terre), tenue au Brésil en juin 1992, le Japon a fait remarquer qu'il amplifierait son aide dans les domaines relatifs à l'environnement de 0,9 à 1,0 billion de yens sur une période de 5 ans. De surcroît, la Charte de l'APD adoptée par le conseil des ministres à la fin juin 1992 a identifié, dans sa philosophie sous-tendante, la protection environnementale comme une tâche incombant à l'humanité entière, qui doit être entreprise conjointement par les pays industrialisés et en développement. En plus de la déclaration d'un développement compatible avec la protection comme principe fondamental de l'aide du Japon, la Charte a privilégié le soutien aux efforts déployés par les pays en développement pour s'attaquer aux problèmes environnementaux. La Charte fait remarquer également que le Japon doit employer sa technologie et son savoir-faire, sur la base de son expérience passée en matière d'environnement, pour assurer l'exécution efficace des programmes d'aide.

Depuis plusieurs années, JICA a étendu sa coopération à divers domaines concernant l'environnement sous différentes formes: envoi d'experts, accueil de stagiaires et exécution d'études de développement. Parmi les domaines où JICA intervient, il y a la conservation forestière, le contrôle de la pollution urbaine comme la pollution atmosphérique et hydrique, l'amélioration des systèmes d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées ainsi que la protection de l'écosystème.

En 1988, JICA a formé une équipe d'études de l'aide pour examiner des mesures visant à renforcer encore plus sa contribution à la coopération en matière d'environnement. En a résulté, en août 1989, le Bureau de l'environnement au sein du Département de la planification et une

personne chargée des affaires environnementales a été affectée à chaque département d'exécution indépendant dans l'Agence. Ensuite, en mai 1991, l'Unité de l'environnement a été réorganisée et réétablie comme Section de l'environnement, du rôle des femmes dans le développement (WID) et des questions internationales, pour faciliter l'exécution efficace non seulement des mesures environnementales mais aussi des activités concernant les problèmes mondiaux du développement comme le rôle des femmes dans le développement (WID) et la lutte contre la pauvreté.

JICA favorise l'augmentation du nombre de spécialistes en coopération internationale et de spécialistes adjoints dans les domaines relatifs à l'environnement (12 personnes et 5 personnes respectivement à la fin de l'exercice 92). Pour s'assurer les services d'experts compétents en environnement, JICA augmente les programmes de stage d'une durée moyenne. Des cours sont à présent disponibles dans 3 domaines, l'hygiène environnementale, l'environnement urbain et de la foresterie.

Lors de l'exécution de projets dans les pays en développement, il est particulièrement important d'incorporer les considérations environnementales aux projets dans leurs étapes initiales. JICA a amélioré ses compétences dans cet égard en fixant une directive pour inclure les questions environnementales dans les études entreprises dans la première étape des projets. En commençant par la Directive Environnementale pour les Projets de Construction de Barrages, instituée en 1990, des directives ont été fixées depuis lors pour l'agriculture, la foresterie et 13 domaines de l'infrastructure économique et sociale, ainsi que 3 domaines relatifs à l'industrie et aux mines. Un manuel a été également édité pour inclure les considérations environnementales dans les premières phases et les phases avancées d'études pour les projets de développement. En outre, depuis l'exercice 92, ont été instituées des mesures budgétaires pour permettre la participation de spécialistes en environnement dans les phases préparatoires des études et les études elles-mêmes pour 34 projets de développement.

Pour assurer une meilleure intégration des considérations environnementales dans les projets pendant l'étape de leur formulation, des moyens budgétaires séparés sont destinés à l'analyse environnementale. Au cours de l'exercice 92, JICA a exécuté 10 études pour la formulation de projets qui ont tenu compte de considérations environnementales.

L'information est vitale pour une meilleure coopération dans les domaines relatifs à l'environnement. Durant l'exercice 90, JICA a commencé une série d'études par pays sur les caractéristiques environnementales, et, au cours de l'exercice 92, ces études ont été achevées pour les Philippines, le Brésil, le Kenya et la Thaïlande. De plus, jusqu'à la fin de l'exercice 92, JICA a recueilli des données environnementales sur 48 pays pour renouveler les données techniques sur l'environnement dans les pays en développement. Durant l'exercice 92, JICA a également entrepris une étude particulière sur la politique environnementale et la technologie appropriée du point de vue de l'environnement en Indonésie.

Dans ce domaine, JICA s'est concentrée sur la conservation forestière, le contrôle de la pollution, l'amélioration des systèmes d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées et la prévention des désastres à travers l'exécution d'études de développement, de l'envoi d'experts, de la coopération technique de projet-type et de l'envoi de Volontaires Japonais pour la Coopération à l'Étranger (JOCV). De plus, afin d'établir un système d'administration de l'environnement, de recherche et de contrôle, et de protéger les systèmes écologiques, la coopération a été étendue par l'envoi d'experts, l'accueil de stagiaires et la coopération de projet-type.

L'assistance technique dans le cadre des projets relatifs à l'environnement exécutés durant l'exercice 92 comprend l'accueil de 722 stagiaires (64 cours de stage en groupe), l'envoi de 129 experts et 78 membres de JOCV, 47 programmes d'assistance technique de projet-type, et 67 études de développement, totalisant la dépense de 17,51 milliards de yens. Parmi ces projets, le Projet sur la recherche environnementale et le centre de formation, actuellement en cours en Thaïlande, et le Centre de l'amitié sino-japonaise pour la protection de l'environnement et le Centre de contrôle de l'environnement en Indonésie, attirent de plus en plus l'attention du Japon et de la communauté internationale. Ces centres, dont l'institution a été rendue possible par une combinaison de la coopération financière non-remboursable et de la coopération technique de projet-type, sont conçus de manière à consolider les fondements environnementaux dans les pays en développement.

Sous-section 2. Le rôle des femmes dans le développement

1. Activités de la section chargée de l'environnement, WID et des questions internationales

En mai 1991, la section chargée de l'environnement, WID et des autres questions internationales globales a été installée à l'intérieur de JICA, et elle a commencé à entreprendre des projets relatifs aux préoccupations des femmes. En décembre 1992, cette section a édité le "Manuel sur l'intégration des considérations WID aux programmes de développement," en suivant les recommandations présentées par le groupe d'études d'aide de JICA sur le rôle des femmes dans le développement. Ce manuel précise les moyens d'incorporer les perspectives des WID dans les projets de développement, présente des études particulières et fournit une liste des points à vérifier sur les considérations des WID.

Des fonctionnaires ont été spécialement affectés aux opérations relatives aux WID dans chaque département exécutif de JICA au Japon. De surcroît, 19 fonctionnaires ont été chargés de traiter les questions concernant les WID dans des bureaux à l'étranger. Ces nominations ont considérablement renforcé la capacité de JICA à poursuivre les projets relatifs aux WID tant au Japon qu'à l'étranger.

2. Projets relatifs aux WID

Un aperçu des principales participations de JICA aux projets relatifs aux WID durant l'année fiscale 92, figure ci-dessous.

(i) Envoi d'experts en WID au Ghana

Conformément à l'étude relative aux WID au Ghana, commencée durant l'exercice 91, le premier envoi à long terme d'un expert en WID a été effectué dans ce pays. Le spécialiste, chargé du traitement informatique, a été nommé au Conseil national sur le rôle des femmes dans le développement, organe national du Ghana pour la promotion des femmes.

(ii) Amélioration des projets relatifs aux WID

JICA a envoyé un spécialiste en formulation de projets en Indonésie pour une étude de base sur les préoccupations des femmes dans ce pays, et a entrepris une évaluation multisectorielle de ses programmes d'aide à partir des perspectives des WID au Népal. Les études sur les WID ont été exécutées comme partie de formulation de projets pour le développement régional en Thaïlande. De même, les fonctionnaires WID ont joint diverses équipes d'études de projets, et les formulaires d'études et les autres documents sur les projets ont été remarqués de façon à y inclure les articles relatifs aux questions concernant les femmes.

(iii) Recherches

Durant l'exercice 92, des équipes d'études ont été envoyées au Ghana et au Kenya dans le cadre d'un projet visant à explorer les moyens de relever le niveau technique des femmes afin d'améliorer le niveau de vie en milieu rural. Le projet, commencé durant l'exercice 91, sera exécuté sur une période de 3 ans par le Département d'études de l'agriculture, de la foresterie et des pêcheries. L'Institut pour la Coopération Internationale a également étudié les moyens d'introduire l'analyse des problèmes sur les femmes dans l'utilisation collective des forêts, en envoyant des équipes d'études en Thaïlande et au Népal dans le cadre de son programme général de recherches.

Dans les autres activités relatives aux WID exécutées par l'Agence durant l'exercice 92 sont inclus 25 coopérations techniques de projet-type, 14 études de développement et 11 cours de stage en groupe (y compris un programme de cours de stage dans un pays tiers). De surcroît, 26 membres de JOCV et 12 experts ont été envoyés dans le cadre de projets de coopération relatifs aux questions sur les WID.

Dans le domaine des stages en groupe, une série de séminaires en cours organisés par JICA sur les thèmes des mécanismes nationaux pour la promotion des femmes et du développement du

ménage rural a été complétée par 2 nouvelles séries de séminaires: la promotion des femmes (renouvelée à partir du séminaire antérieur pour les fonctionnaires du séminaire ID) et le séminaire sur la promotion des femmes pour les hauts fonctionnaires. Ces nouvelles séries de séminaires ont intégré dans leurs programmes des séminaires et des sessions de rapports par pays qui sont ouverts à la population locale et ainsi offre un forum pour des discussions actives entre les stagiaires venant de pays en développement et les autres participants.

Plusieurs volontaires JOCV ont été affectés à des organisations directement concernées par les préoccupations des femmes, alors qu'un grand nombre d'autres volontaires s'occupent d'activités locales relatives aux questions sur les WID. La réussite de JOCV sur ce front est largement due au contact étroit avec les couches de base de la population dans les pays en développement, ce qui est caractéristique des activités des volontaires et conforme au concept qui sous-tend les WID.

Le stage du personnel dans le domaine de WID est vital pour la promotion des WID dans les activités de JICA. Du mois d'août au mois de novembre 1992, JICA a organisé 3 mois de cours de stage pour la formation d'experts en WID. Ces cours de stage ont été institués pour la première fois durant l'exercice 91.

Dans le domaine du stage en groupe, 2 séries de séminaires (séminaire sur l'amélioration du statut des femmes pour les fonctionnaires des administrations publiques, et séminaire sur le développement du statut des femmes) ont réalisé une nouvelle approche: intégrer une session publique dans leur séminaire, en offrant un forum pour des discussions actives entre les stagiaires venant de pays en développement et les habitants locaux.

Section 4. Internationalisation des collectivités locales et coopération internationale

Les projets de l'APD étant en expansion d'une année à l'autre, les requêtes de coopération de la part des pays en développement viennent de couvrir une gamme plus diverse et plus vaste de secteurs que par le passé, allant de l'infrastructure jusqu'aux services de soutien. En vue de répondre à ces requêtes, JICA, qui a exécuté jusqu'à présent des programmes d'assistance technique principalement par l'intermédiaire de gouvernements centraux, doit étendre ses programmes de coopération en y engageant activement des collectivités locales. Les collectivités locales possèdent des connaissances particulièrement abondantes sur la technologie de soutien aux industries locales (programmes pour exploitations à échelle relativement réduite) et sur les moyens de résoudre les problèmes environnementaux comme les mesures préventives contre la pollution, l'hygiène en milieu urbain (système relatif aux eaux usées et à l'eau potable, le traitement des déchets solides, etc.) et il est souhaitable que les agences placées sous la responsabilité du gouvernement local participent à l'assistance technique dans ces domaines. La Charte de l'APD, mentionnée plus haut, se réfère à la nécessité d'une "liaison appropriée et de la collaboration avec des collectivités publiques locales du Japon" dans le but d'administrer les programmes de l'APD d'une manière efficace. Cela peut être considéré comme une expression du concept de l' "aide avec participation" qu'adopté le gouvernement du Japon, qui cherche auprès de l'opinion publique japonaise un vaste appui et une bonne compréhension de l'aide au développement, et essaie d'obtenir plus de participation directe du public aux activités d'aide. Quelques gouvernements locaux ont non seulement pris l'initiative d'étendre leurs programmes de coopération internationale d'une manière conventionnelle par l'échange de liens d'amitié internationale avec leurs villes jumelées, mais ont aussi participé positivement aux activités de JICA.

Durant l'exercice 92, 28 stages de formation en groupe de JICA pour 199 stagiaires ont été réalisés par des collectivités locales. La même année, JICA a envoyé 230 experts et 82 volontaires JOCV issus de collectivités locales (comprenant les nouvelles recrues et ceux de l'année précédente). Des Programmes d'Invitation des Jeunes ont été exécutés depuis 1984 en collaboration avec des collectivités locales. Au cours de l'année fiscale 1992, JICA a accueilli 1.277 jeunes.

La participation par des collectivités locales aux projets de coopération internationale devient chaque année de plus en plus fréquente, mais les approches sont différentes d'une collectivité locale à l'autre. Par conséquent, il est nécessaire pour JICA de soutenir les efforts des collectivités locales dans leur participation à la coopération internationale, en prenant en considération le niveau d'expérience de chaque collectivité locale et d'autres paramètres. Depuis l'exercice 86, l'Institut pour la Coopération Internationale a organisé des stages pour des fonctionnaires de collectivités locales (une semaine de stage, trois semaines de perfectionnement linguistique), et 81 fonctionnaires ont participé à quatre semaines de stage de formation au cours

de l'exercice 92. Durant l'exercice 92, JICA a étendu la tenue de cours de stage similaires, de conférences et de séminaires ouverts destinés au grand public à des régions extérieures à Tokyo. De plus, récemment, un nombre croissant de collectivités locales ont invité JICA à donner des cours pour discuter sur la coopération internationale et à envoyer du personnel aux comités locaux d'internationalisation. Durant l'exercice 88, JICA a tenu deux séminaires sur la coopération internationale et les collectivités locales, auxquels ont assisté des représentants des villes principales et de collectivités départementales.

Ces séminaires ont soulevé les problèmes qu'ont les communautés régionales, concernant l'insuffisance de personnel et le manque d'informations lors de l'exécution de la coopération internationale et cherché à justifier la nécessité pour les collectivités locales de participer directement à la coopération internationale.

En 1990, a été tenue 'une Réunion d'études sur le lien qui devrait exister entre les collectivités locales et la coopération internationale' par l'équipe composée d'éminentes personnalités et de représentants de collectivités locales, du Ministère des Affaires Extérieures et de JICA. Ils ont discuté à cette occasion sur les démarches que les collectivités locales devraient adopter pour prendre l'initiative de la coopération internationale, ainsi que sur les relations entre les collectivités locales et JICA pour exécuter une telle coopération. Le rapport intitulé "Collectivités Locales dans le Domaine International" a été publié (éditeur: Edition de la Coopération Internationale du Japon S.A.).

A titre d'élément constitutif du soutien apporté par JICA aux programmes de coopération sur initiative de collectivités locales japonaises, durant l'exercice 92, l'Agence a commencé à utiliser ses réseaux de bureaux régionaux comme canaux pour recueillir et expédier le matériel de secours aux désastres rassemblé par les collectivités locales. Dans le cadre du programme de secours international d'urgence de JICA, ces réseaux ont été utilisés pour la première fois pour l'expédition de secours privé pour les victimes de l'éruption du Mt. Pinatubo aux Philippines.

L'exercice 91 a été marqué par la formation d'un nouveau réseau d'experts rentrés au Japon de leur pays étranger d'affectation. Composé de 14 sections locales, ce réseau a pour tâche de rassembler, région par région, ces experts rapatriés qui sont dispersés partout dans le pays. Durant l'exercice 92, JICA a ouvert un bureau dans la région nord du Japon afin d'intensifier le réseau domestique de JICA et de promouvoir la politique du gouvernement de l' "aide avec participation."

Section 5. Relation avec d'autres pays industrialisés et avec des organismes internationaux

Au fur et à mesure que le Japon augmente le volume de son aide et en fournit à un nombre croissant de pays, il a besoin d'accomplir plus d'efforts pour coordonner ses politiques d'aide avec celles d'autres pays et d'organismes internationaux et il doit en même temps s'engager plus avant dans des projets conjoints.

Avec les Etats-Unis, le Japon est devenu un des plus grands pays donateurs. Son aide est destinée à presque tous les pays en développement du monde, et pour 31 pays en développement le Japon a été le plus grand pays donateur en 1991. C'est ainsi que la politique japonaise d'aide exerce une profonde influence sur les politiques de développement des pays bénéficiaires, et les autres pays donateurs ne peuvent plus se permettre de ne pas tenir compte des orientations de son aide. Le Japon doit donc discuter suffisamment à la fois avec les pays bénéficiaires et avec les autres pays industrialisés et les organismes internationaux, et il doit coordonner ses politiques avec celles adoptées par tous ces pays.

Avec la conclusion de la Guerre Froide et la fin de la rivalité est-ouest, des pays ont besoin d'assistance dans leur démocratisation, leur transition vers l'économie de marché et la restructuration de leur économie lourdement endettée. Ils ont plus besoin d'une coopération sous forme de support politique. Une collaboration étroite avec les autres pays donateurs et les organisations internationales sera vitale pour établir des systèmes solides de soutien international.

JICA a renforcé ses liens avec les autres pays donateurs et organisations internationales à travers plusieurs canaux. Ces efforts se traduisent par sa participation aux conférences du CAD et aux groupes consultatifs parrainés par la Banque Mondiale, la coopération au niveau de projets particuliers avec le Programme de Développement des Nations Unies (UNDP) et l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID), l'exécution d'études concernant les programmes financés par la Banque Mondiale, et son co-parrainage de séminaires et de symposiums.

Cette collaboration rend la coopération plus efficace et effective, car il sera alors possible de: 1) saisir correctement les besoins en développement des pays en développement et les informations les concernant; 2) améliorer l'efficacité globale des programmes de développement en évitant tout chevauchement et en encourageant les participants à s'engager dans les activités d'aide suivant leurs compétences et en fonction de leurs spécialisations respectives; et de 3) favoriser l'entente entre les pays donateurs et les pays en développement et parmi ces premiers eux-mêmes. JICA est en train de consolider de tels liens à travers des échanges personnels avec l'Agence Canadienne de Développement International (CIDA). JICA maintient également des consultations étroites avec la Banque Mondiale.

Section 6. Planification et évaluation améliorées

Comme nous l'avons mentionné dans la Section 2, JICA s'est efforcée de fournir des systèmes d'aide basés sur une approche par pays dans le but d'administrer efficacement et effectivement ses programmes en répondant aux besoins actuels en aide constamment plus complexes et diversifiés. JICA œuvre maintenant de manière à améliorer ses compétences en matière de planification et d'évaluation dans le but d'établir un système rationnel et cohérent de l'exécution des projets en suivant le cycle du projet de sa phase initiale (identification de projets potentiels) jusqu'à son achèvement (évaluation finale).

Afin d'adapter les projets aux besoins des pays en développement, de les exécuter plus efficacement, et enfin de les évaluer objectivement, doivent être développées des méthodes de gestion des projets qui donnent une perspective systématique et rationnelle à chaque étape du projet. Les conditions extérieures doivent être identifiées, les objectifs clairs de développement et de projet doivent être établis, les méthodes de réalisation de ces objectifs doivent être esquissées, et les critères d'évaluation de performance doivent être précisés. Durant l'exercice 92, JICA a introduit à titre expérimental le concept de gestion de cycle du projet dans quelques-uns de ses programmes de coopération technique de projet-type, dont le but est d'étendre l'application de ces méthodes, avec certaines modifications appropriées, aux activités autres que la coopération technique de projet-type.

JICA s'efforce de concert de coordonner la coopération technique, la coopération financière non-remboursable et les autres formes de l'aide dans le but de réaliser l'aide la plus efficace. JICA déploie également ses efforts majeurs pour la coordination avec les agences de l'aide dans les autres pays industrialisés et agences internationales, comme cela est décrit dans la Section 5.

A l'achèvement de leurs cycles, les projets doivent être évalués de manière appropriée pour confirmer qu'ils ont été exécutés efficacement et effectivement. Tout problème susceptible d'être identifié durant l'évaluation et les autres résultats d'analyse peuvent alors être pris en considération dans les projets futurs de coopération. Pour poursuivre ce but, JICA a créé un comité chargé d'examiner les critères et méthodes d'évaluation, et au cours de l'exercice 90, le comité a rédigé les directives d'évaluation qui cherchent à introduire le concept d'objectif à chaque étape de planification et d'exécution, et à assurer un processus d'évaluation plus objectif et meilleure. JICA a commencé à appliquer les nouvelles directives, et plusieurs projets ont déjà été évalués selon les nouveaux critères.

En 1992, l'Agence a commencé à tenir des séminaires dans des pays bénéficiaires pour fournir aux fonctionnaires et aux autres travaillant dans des programmes d'aide des résultats des évaluations. Il est à souhaiter que ces opérations rétroactives renforceront la compétence des pays bénéficiaires de formuler, planifier et exécuter des projets dignes de réalisation.

JICA continuera à améliorer le contrôle ultérieur des projets accomplis, à travers les procédures d'évaluation des projets et à travers les recherches empiriques et l'analyse par ses bureaux à l'étranger. Des efforts seront faits pour étendre les activités de suivi dans le but d'assurer que les effets de coopération soient maintenus.

Section 7. Coopération avec l'Indochine

Envahi en 1978 par le Viet Nam, le Cambodge a traversé une longue période de souffrance et d'instabilité qui a duré plus de 13 ans. Pourtant, avec la signature de l'Accord de Paix Cambodgienne lors de la réunion au niveau ministériel à Paris en octobre 1991. La région indochinoise est entrée dans une nouvelle ère de reconstruction et de progrès sûr.

Le Japon a assumé un rôle actif dans le processus des négociations de paix indochinoise, y compris son parrainage de la Conférence à Tokyo sur le Cambodge en juin 1990, qui était l'élément décisif conduisant à la création du Conseil National Suprême du Cambodge (SNC), et également celui d'organisateur de la Conférence ministérielle sur la reconstruction cambodgienne, tenue en juin 1992 à Tokyo. Les autres pays et organisations internationales comptent sur le Japon pour accorder sa coopération économique aux pays de l'Indochine après l'établissement de la paix.

L'aide de JICA au Cambodge a pris un certain nombre de formes. A partir de l'exercice 89, JICA a de nouveau accepté le stage de personnel cambodgien au Japon, et durant l'exercice 92, un programme complet d'aide bilatérale a été exécuté, avec l'envoi d'experts, d'équipes d'études de développement, et la reprise de la coopération financière non-remboursable. En juin 1992, JICA a signé l'accord pour l'envoi d'équipes de JOCV. Cela a été suivi en août par l'envoi de premiers volontaires, et l'installation en octobre d'un Bureau de coordinateur. Dans le but de favoriser la réinstallation des réfugiés rapatriés, JICA, en coopération avec le Haut Comité des Nations Unies sur les Réfugiés, est à l'heure actuelle en train de planifier et préparer des projets de coopération tripartite pour le développement villageois avec quelques pays de l'ASEAN.

En ce qui concerne l'aide au Viet Nam, la position du Japon a essentiellement été celle des autres pays occidentaux à l'exception de la Suède et de la Finlande: tant que l'on ne trouvait pas de solution globale à la question cambodgienne, aucune aide ne devait être accordée autre que la coopération dans des domaines culturels et académiques et, pour raisons humanitaires, secours médicaux de base et secours aux victimes de désastres. Suivant la conclusion de l'accord de paix cambodgienne, l'Italie, la France et l'Allemagne ont repris leurs aides au Viet Nam, et le Japon a commencé à jeter les bases pour la reprise de l'aide, en envoyant une équipe gouvernementale chargée de recherches empiriques en janvier 1992. En novembre, le gouvernement du Japon a annoncé une enveloppe de prêt intergouvernemental de 45,5 milliards de yens. L'accord de prêt a résolu la question de la dette en suspens de longue date entre le Japon et le Viet Nam et a marqué le rétablissement complet des relations d'aide.

JICA a été directement concernée par la reprise de l'aide au Viet Nam. JICA a exécuté des études d'identification de projets, et a eu des concertations avec des fonctionnaires vietnamiens sur les directions futures. De surcroît, JICA a effectué des études de formulation de projets pour recueillir des données empiriques et des informations dans les domaines de la médecine, de l'éducation et de l'infrastructure sociale et économique. JICA a accepté du personnel vietnamien

comme stagiaires et a envoyé des experts dans ce pays. De surcroît, JICA réalisé de la coopération financière non-remboursable pour la réfection de l'Hôpital Cho Ray, pour l'amélioration des équipements à l'Hôpital Hai Ba Trung, pour l'équipement relatif au programme de reboisement. L'Agence a également commencé des études pour le développement de systèmes de transport au nord du Viet Nam. Il est prévu que la coopération technique et la coopération financière non-remboursable au Viet Nam seront successivement amplifiées durant l'exercice 93 et au cours des années suivantes.

D'autre part, le Laos s'est dirigé vers l'économie de marché et a pris activement des mesures pour libéraliser son économie dans le cadre des politiques du "Nouveau Mécanisme Economique" adoptées depuis 1986. Le Japon, le donateur numéro un d'aide au Laos, en procurait principalement sous la forme de coopération non-remboursable et d'assistance technique tout en prenant en considération les questions prioritaires dans les plans de développement du Laos. Durant l'exercice 92, le Japon a accordé sa coopération financière non-remboursable générale pour le développement de villages agricoles près de la capitale, pour le développement de réseaux de télécommunications et d'équipements de la télévision nationale et pour le développement d'installations d'alimentation en eau à la capitale, ainsi que l'aide accrue de production alimentaire, l'aide pour alléger les dettes, et la coopération financière non-remboursable à échelle réduite. JICA a également accepté des stagiaires du Laos et y a envoyé des experts japonais. Le projet conjoint avec l'OMS a commencé dans le domaine des soins primaires de santé.

Pour ce qui est du Cambodge et du Viet Nam, JICA accepte des stagiaires, qui ont assumé la responsabilité pour le développement économique et la coopération extérieure et sont dans la position de planifier et de promouvoir la coopération avec le Japon, aux cours de promotion de la coopération internationale pour leur présenter les plans de coopération du Japon, son histoire qui en constitue l'arrière-plan et l'état actuel du développement économique du Japon. C'est ainsi que JICA s'occupe de formation du personnel au courant du système de l'aide du Japon et facilite l'accomplissement futur de la coopération économique.

Section 8. Coopération avec les pays de l'Asie Centrale

Suite à la dissolution de l'Union Soviétique et à l'apparition de la Communauté des états indépendants (CEI), les divers nouveaux états indépendants ont abandonné les modèles de l'économie socialiste et ont commencé à construire de nouveaux pays démocratiques sur la base de l'économie du marché. A l'occasion de la conférence tenue à Tokyo les 29 - 30 octobre 1992 pour le soutien des ex-membres de l'Union Soviétique, le Japon a déclaré qu'il agirait positivement pour assister ces nouveaux pays.

La paix et la stabilité dans les républiques de l'Asie Centrale en particulier est la clé pour la stabilité de la région et importante à l'ensemble de la communauté internationale, car l'Asie Centrale est un nœud où les différentes sphères politiques, économiques et culturelles se concentrent des quatre coins du monde. A la réunion du CAD et ailleurs, le Japon a constamment souligné la nécessité de soutenir les pays de l'Asie Centrale.

En tant qu'un élément constitutif de sa coopération dans la construction nationale dans les pays de l'Asie Centrale, ex-membres de l'Union Soviétique, le Japon a consenti à accepter au total 300 membres de personnel sur une période de 3 ans pour le stage de JICA. Les stagiaires viendront des 5 pays: le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan.

En février 1992, une équipe d'études du gouvernement du Japon a été envoyée en Asie Centrale en vue d'établir des programmes complets de coopération économique. Une équipe d'identification de projets de JICA a participé à cette équipe d'études, et a donné des explications sur les schémas d'aide du Japon pour la coopération économique et technique. Vu les résultats des travaux de cette équipe, il est attendu que JICA accordera sa coopération principalement dans le secteur de la valorisation des ressources humaines (y compris l'accueil de personnel pour le stage et l'envoi d'experts) et dans la planification (études de développement) dans les domaines de la coopération technique, en fonction des besoins de chaque pays concerné. JICA a également des plans d'envoi de spécialistes de formulation de projets pour expliquer les différents schémas de coopération économique mis à la disposition par le Japon et pour identifier les projets potentiels dignes de réalisation.

Chapitre 3

Les Types d'Activités de JICA

Section 1. Amélioration de l'efficacité de l'aide

En réponse à l'attente de la communauté internationale demandant toujours plus fortement une amélioration qualitative de l'APD du Japon, il est extrêmement important pour JICA de chercher et de formuler activement des projets opportuns, fondés sur les réalités des pays en développement et les structures d'exécution de JICA, en vue de contribuer à une assistance technique à plus grande échelle et à son exécution efficiente et efficace. Il est aussi essentiel d'effectuer des évaluations de projets, quand la coopération touche à sa fin, et des évaluations globales de l'impact des activités de JICA sur le développement économique et social des pays bénéficiaires, et de se servir de leurs résultats pour les activités futures. Ceci est aussi proposé par le Conseil Intérimaire de Promotion de l'Amélioration Administrative et par le Conseil de Coopération Economique à l'Étranger. Sur cette proposition, le budget pour la formulation et l'évaluation des projets a été systématiquement réorganisé et augmenté, et lors de l'exercice 88, une nouvelle ligne budgétaire a été établie pour améliorer l'efficacité de l'aide.

L'amélioration de l'efficacité de l'aide couvre quatre catégories: i) les études pour la planification et la coordination des projets, ii) les évaluations par projet et des projets intersectoriels, iii) les recherches élémentaires pour améliorer l'efficacité des projets et iv) l'encouragement à l'exécution des projets.

1. Les Etudes pour la planification et la coordination des projets

1.1 Etudes de formulation des projets

Le processus d'études de formulation des projets commence par l'envoi d'équipes d'études composées d'experts qui participent à l'étude des requêtes pour la coopération formulées par les gouvernements de pays en développement ou en coopération avec des bureaux de JICA à l'étranger, ceci afin de décider si ces requêtes sont parfaitement conformes au besoin réel en développement du pays en question, de décider quel type ou quelle combinaison de types de coopérations de JICA est le plus approprié à la requête et le plus apte à être efficace, de discuter et coordonner les résultats avec les gouvernements bénéficiaires, et de coopérer avec eux pour la formulation de projets appropriés.

1.2 Etudes pour l'identification des projets

Des équipes d'études sont envoyées pour étudier l'orientation de la coopération future relative aux requêtes spécifiques de développement et pour sélectionner et définir les projets à exécuter par le biais de discussions avec le gouvernement qui a formulé la requête.

1.3 Etudes par pays et par secteur

Dans le cas des principaux pays bénéficiaires de l'aide et des secteurs spécifiques de l'aide, des études d'aide par pays et par secteur sont effectuées par des experts extérieurs disposant de connaissances dans de vastes domaines, à travers des analyses, des discussions et des études sur place dans le but d'exécuter l'aide par pays et par secteur d'une manière efficace et efficiente.

1.4 Etudes de caractéristiques environnementales spécifiques à chaque pays

Pour incorporer encore les considérations d'ordre environnemental à l'exécution de diverses sortes de projets, JICA recueille et traite des informations concernant l'état actuel et les systèmes de protection de l'environnement dans les pays en développement. En outre, JICA étudie le niveau de participation des organisations et des agences gouvernementales de chaque pays chargées des questions environnementales à en matière de protection de l'environnement, et les circonstances des problèmes environnementaux de chaque pays.

1.5 Spécialistes de la formulation de projets

Des études élémentaires plus détaillées et des études sur place pour chaque projet sont nécessaires d'après les spécialistes pour certains domaines prioritaires du développement, tout en prenant en considération les résultats des études par pays et par secteur. Des formulations de projets possibles de coopération sont conçues et promues aussi du point de vue de l'harmonie avec la planification globale du développement et de la relation avec d'autres projets.

1.6 Etudes de base dans les domaines spécifiques

Comme les problèmes et les besoins en développement des pays en développement deviennent de plus en plus diversifiés et compliqués, dans les domaines où elle n'a pas d'expérience ou de connaissances spécialisées, JICA étudie et analyse les informations de base nécessaires à l'exécution des programmes de coopération. Grâce à ces travaux, JICA est capable de concevoir des méthodes et des plans spécifiques de coopération pour l'exécution efficace des projets.

2. Evaluation de l'aide

Un comité d'études d'évaluations a été créé en juillet 1981 avec l'objectif d'étudier les requêtes pour évaluer l'efficacité des projets, et contribuer à leur exécution régulière et efficace. Une équipe de travail organisée au sein du comité a examiné des méthodes d'évaluation sous la direction du comité et formulé les principes de l'évaluation qui ont fait l'objet d'un rapport et ont été approuvés à la réunion des directeurs en janvier 1991. Pour une évaluation efficace et efficiente, la Division de l'Evaluation du Département de la Planification a été réorganisée afin de promouvoir et d'intensifier sa fonction et elle a pris le nom de "Division d'Evaluation et de Suivi après Projet" au sein du même département en 1990. Les principaux rôles de la section se répartissent comme suit: animer le groupe de travail du comité d'études d'évaluation, effectuer l'évaluation de l'impact des projets, fournir l'information sur les impacts, difficultés et problèmes des programmes d'assistance, ainsi que recueillir l'information nécessaire pour la coopération de suivi dans les pays bénéficiaires après l'achèvement de projets, classer et analyser l'information recueillie par pays et par type de projet afin de faciliter les opérations rétroactives à partir des résultats d'évaluation pour les activités de suivi et futures.

Les types d'évaluations exécutées par JICA se divisent selon les catégories suivantes:

2.1 Etudes pour l'évaluation de chaque projet

Au moment de l'achèvement de projets individuels, une équipe d'études d'experts dans le domaine relatif est envoyée pour mesurer l'effet et le degré auquel les objectifs de la coopération ont été atteints, pour étudier l'orientation de la coopération future en relation avec le projet en cours d'études et pour conseiller et donner des instructions sur la formulation de projets futurs similaires.

2.2 Evaluations multisectorielles

(1) Evaluation pour un pays particulier

JICA sélectionne des projets de types et dans de domaines différents après un certain intervalle de temps, pour l'évaluation multisectorielle et pour l'analyse de leur efficacité dans le pays concerné. Les problèmes d'exécution spécifique à ce pays sont identifiés et analysés.

(2) Evaluation par un tiers

Des tiers indépendants comme des universitaires ou d'autres experts, font des évaluations de projets de JICA objectivement du point de vue de spécialistes.

(3) Evaluations conjointes

JICA effectue quelques évaluations en collaboration avec des agences gouvernementales des pays bénéficiaires responsables de planification et d'exécution du développement, et avec des chercheurs locaux, pour confirmer l'efficacité de projets de coopération accomplis et pour localiser les zones problématiques. Dans ce processus, les deux parties acquièrent des connaissances communes sur les projets concernés et sont capables d'échanger leurs points de vue sur la planification et l'exécution. Ils sont alors mis en valeur pour améliorer les futurs projets.

(4) Evaluations thématiques

JICA sélectionne des activités catégorisées dans certains thèmes spécifiques faisant d'habitude l'objet de types particuliers d'aide, ou des secteurs économiques pour les évaluer, en analysant et identifiant des principaux problèmes.

(5) Evaluations par les bureaux d'outre-mer

Des bureaux d'outre-mer de JICA, bien au courant des conditions locales, effectuent des évaluations, afin d'en tirer des leçons et de présenter des propositions pour améliorer la compétence de planification et d'administration des projets par JICA.

2.3 Renvoi des résultats d'évaluation aux gouvernement de pays bénéficiaires

Après qu'un certain nombre d'évaluations ont été effectuées dans un pays, JICA renvoie les principaux résultats des évaluations, afin d'augmenter la compétence des deux participants de planifier et d'exécuter efficacement et effectivement les projets. Une méthode principale de ce renvoi est la tenue de séminaires pour des fonctionnaires de pays bénéficiaires, au cours desquels des représentants de JICA donnent des aperçus généraux de domaines à améliorer.

3. Recherches élémentaires pour l'amélioration de l'efficacité des projets

Pour assurer une plus grande efficacité, des recherches élémentaires sont menées sur des points communs aux diverses activités de JICA.

4. Encouragement de l'exécution des projets

(1) Etudes de contrôle postérieur aux projets

Après l'achèvement de projets, des bureaux d'outre-mer effectuent des études de contrôle postérieur au projet pour confirmer les mesures nécessaires au soutien des effets et des impacts obtenus à travers les projets.

(2) Etudes élémentaires pour la planification des systèmes d'information

Au moyen de l'intégration organique d'un système informatique conventionnel, un système d'information donne la possibilité d'une utilisation systématique et efficace d'une vaste gamme d'informations. Avec ce système, on peut accumuler et utiliser d'une manière globale les informations obtenues à chaque phase de l'opération ainsi que les informations nécessaires de sources extérieures.

(3) Réseau d'informations

Dans le cadre du système global d'informations mentionné ci-dessus, JICA encourage l'utilisation mutuelle d'informations entre son siège et ses organisations affiliées et bureaux.

(4) Organisation d'informations sur l'aide par pays

Les informations accumulées durant l'exécution des projets sont classées selon chaque pays bénéficiaire. Ces informations sont organisées et combinées avec les informations de base et avec les documents informatisés sur chaque pays.

(5) Spécialistes d'études à l'étranger

Avec la perspective de renforcement des fonctions des bureaux à l'étranger, les informations techniques etc. sont recueillies et analysées par des experts techniques locaux.

Durant l'exercice 92, ont été exécutées les études et recherches suivantes:

1. Etudes pour la planification et la coordination des projets

1.1 Etudes pour la formulation des projets

41 équipes d'études ont été envoyées dans 29 pays en développement ou régions ainsi que dans une organisation internationale pour formuler des projets, dans les zones géographiques suivantes:

Asie	24	(59%)
Moyen Orient	4	(10%)
Afrique	1	(2%)
Amérique Latine	6	(15%)
Océanie	3	(7%)
Europe	2	(5%)

(une équipe envoyée dans une organisation internationale correspond à 2 %)

1.2 Etudes pour l'identification des projets

17 équipes d'études ont été envoyées dans 32 pays en développement ou régions pour discuter et identifier les orientations de la coopération faisant l'objet de requêtes, dans les zones géographiques suivantes:

Asie	7	(41%)
Asie Centrale	1	(6%)
Afrique	3	(16%)
Amérique Latine	3	(16%)
Océanie	1	(6%)
Europe	1	(6%)

1.3 Etudes par pays et par secteur

Ont été créés des comités académiques pour faire des études par pays sur le Kenya, le Népal et la Malaisie, et des études régionales sur l'Afrique du Sud. Ont été effectuées des études par secteur sur des questions mondiales comme l'éducation et le développement; les comités ont fait des études de base sur l'approche de ces problèmes dans le développement.

1.4 Etudes sur le service d'information relative à l'environnement par pays

2 missions ont été détachées en Thaïlande et au Kenya.

1.5 Envoi de spécialistes en matière de formulation des projets

25 spécialistes en formulation de projets ont été envoyés au Bangladesh, au Cambodge, en Bolivie, en Tanzanie et dans 15 autres pays pour formuler des projets à partir de leurs expertises.

1.6 Etudes de base pour des secteurs spécifiques

4 études ont été faites sur des sujets concernant la science et l'enseignement technique aux Philippines, et le plan de réinstallation pour les réfugiés cambodgiens.

2. Evaluations de l'aide

2.1 Etudes pour l'évaluation de chaque projet

Au total, 56 études d'évaluation ont été effectuées, principalement au moment de l'achèvement de projets individuels. Voici la ventilation de ces études selon leurs types: 12 programmes de stage (y compris 3 programmes fournis sous les auspices de bureaux d'outre-mer de JICA), 6 projets avec l'envoi d'experts (4 fournis sous les auspices de bureaux d'outre-mer de JICA), 11 projets de coopération pour le développement social, 6 projets de coopération en matière de santé et de médecine, 13 projets de coopération dans l'agriculture, la foresterie et les pêcheries, 4 projets de coopération pour le développement industriel et 4 projets de coopération financière non-remboursable.

2.2 Etudes d'évaluation multisectorielle

(1) Etudes pour l'évaluation par pays

3 missions d'études ont été envoyées dans deux pays: Thaïlande et Kenya.

(2) Etudes pour l'évaluation par des tiers

3 équipes d'études ont été envoyées au Bangladesh, au Népal et en Chine.

(3) Etudes pour l'évaluation conjointe

Six évaluations conjointes ont été faites au Mexique et en Indonésie par JICA et par les autorités locales respectives.

(4) Etudes pour l'évaluation de secteurs spéciaux

3 évaluations de secteurs spéciaux ont été faites: études de développement au Sri Lanka, stage professionnel au Mexique et au Panama et stage dans des pays tiers à Singapour et aux Philippines.

(5) Evaluation par le personnel des bureaux à l'étranger

Le personnel des bureaux à l'étranger qui possède suffisamment de connaissances sur le pays où il réside, a fait une évaluation de projets en Indonésie et dans seize autres pays.

2.3 Renvoi des résultats d'évaluation aux pays bénéficiaires

Dans le cadre du soutien à l'identification de projets, un séminaire a été tenu pour des fonctionnaires de la Thaïlande sur les domaines pour l'amélioration possible. Des fonctionnaires de JICA ont présenté des sommaires des résultats d'évaluation de l'aide de JICA à ce pays.

3. Etudes élémentaires pour améliorer l'efficacité des projets

JICA a entrepris 5 projets d'études de base durant l'exercice 92: i) une étude comparée des accords de coopération technique, ii) le développement des techniques de contrôle et d'évaluation pour la gestion du cycle de projets, iii) une étude de recueil d'informations pour l'approvisionnement local de fournitures et d'équipements, iv) une étude de base des politiques environnementales adaptées aux pays en développement, et v) des recherches fondamentales sur les contrats avec des spécialistes nécessitant des dépenses techniques.

4. Encouragement à l'exécution des projets

(1) Etudes de contrôle postérieur au projet

47 bureaux d'outre-mer de JICA ont fait des études de suivi des projets accomplis durant l'exercice 89. Ces études, couvrant la coopération de projet-type, la coopération financière non-remboursable et les programmes indépendants de fourniture d'équipements, ont compris le recueil de données empiriques sur les organisations, installations et équipements fournis, ainsi que les résultats positifs de programmes. Après la révision et l'analyse, l'information dérivée des études constitue à présent une source de base pour le service de suivi ultérieur de projets spécifiques.

(2) Etudes élémentaires pour la planification des systèmes d'information

En se fondant sur la conception de base du système d'information intégrée établie durant l'exercice 90, et sur la politique de JICA d'amélioration opérationnelle adoptée durant l'exercice 91, JICA a commencé à développer le système informatisé de gestion de projets pour la gestion intégrée d'informations.

(3) Réseau d'information

Le système de réseaux d'information a été établi afin de favoriser une utilisation efficace des informations entre le siège de JICA et ses organisations affiliées et bureaux.

(4) Organisation de l'information sur l'aide par pays

Des dossiers sur 103 pays ont été complétés par des informations sur l'assistance technique.

(5) Spécialistes d'études à l'étranger

35 spécialistes d'études à l'étranger se sont installés dans 27 bureaux à l'étranger.

Section 2. Assistance technique

Sous-section 1. Programmes de stage technique

Un stage est offert au Japon pour les techniciens, les ingénieurs, les fonctionnaires gouvernementaux et autres membres de pays en développement dans le but de leur transférer des connaissances spécialisées et des savoir-faire dans leurs domaines respectifs. Dès leur retour dans leur pays d'origine, les participants aux programmes de stage seront amenés à jouer des rôles actifs dans le développement économique et social de leur pays. Puisque les participants séjournent pendant un certain temps au Japon, ces programmes jouent aussi un rôle primordial pour favoriser des rapprochements internationaux en établissant une meilleure compréhension mutuelle avec les pays en développement à travers les contacts directs des participants avec la société et la culture du Japon.

Le Japon a commencé à accueillir des participants dès qu'il est devenu membre du Plan Colombo en 1954. En 1992, 5.791 participants sont venus au Japon (sans y inclure ceux qui étaient encore au Japon l'année précédente). A la fin de mars 1993, le total cumulatif de 93.883 participants (sans compter les participants dans le cadre des programmes de stage dans un pays-tiers et d'invitation de jeunes) étaient venus au Japon. Ils venaient de 131 pays différents.

Les sujets de stage enseignés aux participants sont variés; en plus de l'agriculture, de la médecine et d'autres domaines pour lesquels le Japon a par le passé accueilli plusieurs participants, des stages dans des secteurs de services et autre savoir-faire relatif sont récemment de plus en plus demandés dans les domaines de l'électronique, de l'informatique, de la télédétection et d'autres technologies de pointe, ainsi que dans la protection de l'environnement, de la gestion d'exploitations, du contrôle de la production et du contrôle de la qualité, qui sont tous nécessaires pour établir l'économie de libre marché, spécialement, comme cela était mentionné plus haut, dans la coopération avec des pays d'Europe de l'Est. Il est devenu urgent d'améliorer les installations de stage de JICA de façon à répondre à ces exigences diversifiées. En tant que réponse partielle, et en réponse aux exigences d'ouverture de nouveaux cours capables de faire face à l'internationalisation des communautés régionales japonaises, JICA cherche actuellement à étendre géographiquement les stages à l'extérieur de Tokyo en collaboration avec des collectivités locales. En outre, le Département des Affaires sur la formation a réorganisé son système de fonctionnement sur la base des classifications par pays et par zone afin de renforcer son approche destinée à chaque pays.

Les stages ont lieu au Centre International de Formation Agricole de JICA à Tsukuba, au Centre International de Formation sur la Pêche à Kanagawa et au Centre International à Okinawa, ainsi que dans des organismes nationaux, régionaux et privés de recherches et de stages dans des universités.

Les participants peuvent être accueillis en groupe ou individuellement. Parmi les stages, il y en a un, appelé stage dans un pays-tiers, qui est organisé dans un certain pays en dehors du Japon. Un pays-hôte est choisi dans une région spécifique pour le stage sur un sujet spécifique relatif aux besoins de cette région.

1. Stage en groupe

Le stage en groupe couvre des sujets très importants qui concernent également plusieurs pays en développement. Le programme et la durée de l'étude sont fixés préalablement et les données concernant l'inscription sont envoyées aux pays intéressés, qui recrutent des participants. Le plus souvent, des groupes d'environ dix personnes y prennent part.

Durant exercice 92, 317 cours ont été administrés sur des sujets tels que la prévention contre les crimes, l'administration des collectivités locales, les coopératives agricoles et la prévention et les soins pour la tuberculose.

2. Stage individuel

Le stage individuel est considéré comme un cours effectué sur commande, tandis que le stage en groupe correspond à un cours déjà prêt pour l'auditoire.

Pour le stage individuel, il est nécessaire de préparer des programmes individuels principalement pour répondre aux exigences spécifiques d'un pays spécifique, qui ne sont pas ou ne peuvent pas être couvertes par les programmes du stage en groupe. Ces cours se divisent selon les catégories suivantes:

2.1 Stage individuel ordinaire

Il répond aux demandes individuelles de pays en développement; une quote-part est affectée à chaque pays, de telle sorte qu'aucun pays n'a d'accès privilégié à ce genre de programmes.

2.2 Cours spécifiques

Ces cours sont organisés pour les groupes. Ils sont soit offerts une fois pour toute, soit limités à une période de quelques années, ou offerts spécialement pour certains pays ou domaines.

2.3 Partage des coûts

La plupart du temps JICA paie l'ensemble du coût du stage. Mais quand les deux parties se mettent d'accord sur le partage du coût, les frais du voyage aller-retour, du voyage intérieur et du logement sont à la charge des pays en développement, alors que JICA paie le coût réel du stage.

2.4 Stage pour les homologues

Dans ce cadre de l'envoi par JICA d'experts et d'assistance technique de projet-type, les homologues locaux de ces experts notamment des techniciens et ingénieurs qui ont bénéficié d'un transfert de technologie dans leurs pays respectifs, sont également invités au Japon par JICA, pour un stage d'une durée limitée, afin de relever les effets synergiques de la technologie qui leur a été transférée dans leur propre pays.

2.5 Organisations internationales

A la demande de l'Organisation Mondiale de la Santé, de l'Organisation du Développement Industriel des Nations Unies ou d'autres organismes internationaux, JICA accueille et forme des stagiaires pour ces organisations internationales. Dans ce cas, seul le coût du stage est à la charge de JICA, les frais de voyage et de logement ne le sont pas. Mais, s'il s'agit d'un stage organisé à la demande de l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) ou d'autres organisations, JICA paie l'ensemble du coût.

2.6 Programmes spéciaux

Ils sont organisés pour certains pays dans des circonstances particulières ou en réponse à de fortes demandes de nature politique; ordinairement, pour chaque stage un assez grand nombre de participants d'un même pays est accueilli. La plupart du temps, les frais de voyage, de logement et de stage sont partagés par JICA et le pays bénéficiaire.

(1) Politique malaise de "Regard à l'Est"

Suivant la politique du "Regard à l'Est" adoptée par le gouvernement malais, des Malais sont actuellement en stage dans les domaines de la technologie industrielle et de la gestion d'exploitations dans des entreprises privées au Japon.

(2) Programme d'échanges japonais-mexicains

Dans le cadre d'échanges culturels proposés par l'ex-Président mexicain Echeverría Alvarez, cent personnes sont chaque année invitées dans le pays-partenaire respectivement pour dix mois et JICA accueille les participants mexicains au Japon.

(3) Programme de stage pour ingénieurs coréens

En réponse à la requête faite à l'occasion de la visite en Corée du Sud de l'ex-Premier ministre Nakasone en 1983, des ingénieurs coréens de PME sont actuellement en stage dans des entreprises japonaises.

2.7 Programme d'assistance à l'Europe de l'Est

Dans le cadre du soutien aux pays d'Europe Orientale, en cours de transition de l'économie planifiée vers l'économie de marché, durant l'exercice 92, 325 personnes venant de 7 pays au total (la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, la Roumanie et l'Albanie) ont suivi des cours de stage dans des domaines centrés sur l'administration des affaires, le contrôle de la production, la protection environnementale, l'économie agricole et la macroéconomie.

2.8 Programme pour les homologues des travailleurs qualifiés du secteur privé

Pendant l'exercice 92, des participants d'Indonésie et du Sri Lanka ont été invités au Japon dans un programme commencé en 1988 en vue de former des homologues locaux des travailleurs qualifiés du secteur privé du Japon envoyés en mission dans ces pays comme experts de la coopération.

3. Programme de formation dans un pays-tiers

A la différence des autres programmes de stage mentionnés ci-dessus, effectués au Japon, le stage dans un pays-tiers est donné aux participants venant du pays-hôte et de pays voisins dans des installations d'organismes régionaux de recherches et d'éducation. Il existe deux types de stages: le stage en groupe et le stage individuel. Le stage dans un pays-tiers a été créé à cause de ses avantages: il permet aux participants non seulement de faire leurs études dans les conditions climatiques, sociales et culturelles similaires aux leurs, mais aussi d'acquérir des technologies relativement faciles à appliquer dans leurs propres pays, et ce stage contribue au développement de la coopération technique par et entre pays en développement. JICA apporte son soutien au stage dans un pays-tiers en envoyant des instructeurs du Japon et en payant les coûts du stage. L'impact de ces stages est largement répandu parmi les pays en développement, et le nombre de requêtes pour la participation au stage dans un pays-tiers est en augmentation croissante d'une année à l'autre. Vu cette situation, JICA essaye aussi d'augmenter son budget pour satisfaire à ces demandes.

Durant l'exercice 92, 1.057 personnes de cent pays ont pris part aux 62 cours de stage en groupe organisés dans 22 pays-hôtes, et 23 personnes de 13 pays ont pris part aux cours de stage individuel organisés dans 9 pays-hôtes. On espère amener chaque agence d'exécution des pays-tiers à diriger ses propres cours de stage et à contribuer ainsi dans l'avenir, à la coopération mutuelle et à l'établissement de relations amicales entre pays voisins.

4. Activités relatives

En rapport avec les programmes de stage mentionnés ci-dessus, les activités suivantes sont aussi effectuées:

4.1 Installation et exploitation des centres de formation

Afin de préparer un environnement de stage et de planifier l'exécution de la formation, JICA a installé des centres internationaux de formation dans onze endroits au Japon, y compris à Tokyo, Osaka, Nagoya et Kitakyushu. Chaque centre de formation organise ses propres cours en profitant des avantages de la région, et fournit aux participants les logements et le type d'alimentation que ces derniers souhaitent; de plus, JICA a des installations de stage au Centre International de Formation Agricole de Tsukuba, au Centre International de Formation sur la Pêche de Kanagawa et au Centre International d'Okinawa (ce dernier est équipé d'ordinateurs et d'appareils audio-visuels), où les installations et les équipements nécessaires au stage technique sont disponibles et où le stage technique peut être effectué de manière indépendante. La construction du nouveau Centre International de Stage d'Osaka s'est poursuivie durant l'exercice 92.

4.2 Stage en langue japonaise

Des cours généraux de langue japonaise sont organisés pour tous les participants afin de faciliter leur vie quotidienne pendant leur séjour et de leur permettre de mieux comprendre le Japon; certains stagiaires suivent des cours intensifs en japonais nécessaires à leurs études techniques. JICA développe ses propres matériels pédagogiques originaux pour ces cours intensifs, parce que les participants doivent acquérir à la fois des expressions orales et les termes spéciaux dont ils ont besoin pour leurs études d'une courte durée.

4.3 Orientation

Durant les trois jours qui suivent l'arrivée au Japon des participants au programme de stage (principalement dans des programmes de stage en groupe) et avant que le stage technique ne commence, JICA effectue une orientation pour faire connaître aux participants les programmes d'études et leur donner les informations nécessaires pour vivre au Japon.

4.4 Bien-être et détente

Le Japon a un environnement de vie différent de celui auquel sont accoutumés les participants dans leurs pays; pour que les participants atteignent l'objectif de leur stage, ils doivent être en bonne santé, se sentir à l'aise et se détendre. Dans ce but, les centres internationaux de

stage, où les participants sont logés, organisent des voyages en autobus, des représentations théâtrales, des projections de films, des événements sportifs, des réunions de bienvenue et autres programmes récréatifs, et ils favorisent l'échange culturel et les relations amicales entre participants et habitants des communautés locales lors des séjours chez des particuliers et des manifestations spéciales parrainées par des organisations d'échanges internationaux. Chaque centre international de stage a une infirmière employée à plein temps, et des médecins y sont disponibles pour des consultations, examens et traitements d'urgence, et, en cas de nécessité, pour l'envoi de malades dans des installations médicales extérieures appropriées. Les participants bénéficient d'une assurance tous risques qui les couvre en cas de blessure, maladie et décès et leur rembourse intégralement le coût des traitements médicaux.

4.5 Service de suivi pour les ex-participants

En vue de soutenir techniquement les participants et de favoriser les relations amicales après leur retour au pays, les activités suivantes sont effectuées:

(1) Service de suivi technique

Durant l'exercice 92, 30 équipes d'experts ont été envoyées à l'étranger pour transférer aux ex-participants de nouvelles technologies et pour donner des conseils techniques appropriés aux conditions locales.

(2) Formation d'associations d'ex-participants

Durant l'année 92, 61 associations d'ex-participants ont été formées par les ex-participants de 55 pays. JICA offre des subventions pour soutenir la formation de ces associations et leurs activités.

(3) Fourniture de documents techniques

Pendant deux ou trois ans après le retour du participant dans son pays, JICA continue à envoyer à ce participant et à l'organisation à laquelle il appartient des périodiques et des publications techniques en anglais avec les dernières informations techniques.

(4) Publication de *Kenshu-in*

Pour maintenir un contact constant entre, et parmi les ex-participants avec JICA, JICA publie *Kenshu-in*, un magazine qui contient des articles sur JICA et des informations sur les courants de la culture et de la société japonaises, le développement récent des sciences et des technologies, les activités des associations d'ex-participants et leurs lettres. *Kenshu-in* est annuellement publié et distribué.

Sous-section 2. Programme d'invitation des jeunes

Le programme d'invitation des jeunes a été proposé pour la première fois en 1982 pendant le voyage en ASEAN de l'ex-Premier ministre Nakasone, au nom du Programme d'Amitié pour le 21ème siècle, et il a été mis à exécution durant l'exercice 84.

Ce programme consiste à inviter au Japon des jeunes gens de pays en développement, qui seront amenés à jouer un rôle dans l'édification future de leurs pays; au travers d'échanges avec les jeunes Japonais, ils oeuvrent à mieux se comprendre mutuellement établissant ainsi sur une base solide des relations amicales et une confiance réciproque conçues pour se prolonger au delà du 21ème siècle, entre le Japon et les pays de l'Asie et du Pacifique.

Pour la première année de ce programme, l'exercice 84, 748 personnes de six pays de l'ASEAN ont été invitées. Depuis lors, le nombre de pays représentés et de personnes invitées a augmenté. Durant l'exercice 92, ont nouvellement participé 1.277 personnes venant de 30 pays, dont 6 pays d'ASEAN, l'Océanie, la Chine, la Corée, 7 pays de l'Asie du Sud-Ouest et la Mongolie. La participation s'est progressivement étendue et le total cumulatif d'invités a atteint 9.216 personnes au cours de ces neuf dernières années.

Les jeunes gens qui visitent le Japon dans le cadre de ce programme sont âgés de 18 à 35 ans, et ils occupent des positions importantes dans des communautés rurales, des entreprises, des groupes de jeunes et des organisations sportives, culturelles et sociales; il y a des fonctionnaires, des journalistes, des enseignants et des étudiants.

La procédure d'invitation commence par la formation de groupes par pays dans différents domaines, et de sous-groupes réunissant des participants actifs dans le même domaine mais venant de pays différents; dans le cas des pays de l'ASEAN, est requise, depuis 1989, une procédure supplémentaire par laquelle un certain nombre de groupes est organisé selon des thèmes spécifiques. La durée des invitations est d'un mois, entre mai et décembre, et durant les quelques jours précédant leur départ, les participants prennent part au programme de stage préparatoire dans leurs propres pays. La plus grande partie de leur emploi du temps, pendant leur séjour au Japon, consiste en des cours sur la société et l'économie japonaises pendant la première semaine, en la visite d'installations concernées en dehors de Tokyo, en échanges avec de jeunes Japonais, en un séjour d'un week-end chez des particuliers japonais dans différentes régions pendant la troisième semaine, et finalement, en un tour du Japon pendant la dernière semaine avant qu'ils ne rentrent dans leurs pays.

Des associations d'ex-participants ont été organisées dans les pays de l'ASEAN. Après l'exercice 87, des réunions d'associations d'ex-participants ont été tenues par des représentants de pays de l'ASEAN et au cours de l'exercice 92 une conférence a eu lieu au Brunei pour discuter de l'amélioration et de l'extension du soutien au programme.

Pour renforcer encore plus les liens d'amitié et la confiance forgés au cours de ces séjours au Japon, quelques jeunes Japonais et des membres du personnel concerné par le programme d'invitation de jeunes ont organisé une mission d'observation et ont été envoyés pendant l'exercice 92 en Corée et dans six pays de l'ASEAN pour procéder à des échanges de vues avec des ex-participants. Ces dernières années, le programme d'échanges avec les ex-participants est devenu suffisamment actif pour maintenir et développer leurs relations amicales.

Sous-section 3. Programme d'envoi d'experts

Des experts en assistance technique sont envoyés à l'étranger en relation avec l'assistance technique de projet-type ou avec la coopération en matière de développement, ou en réponse à une requête particulière d'un pays en développement ou d'une organisation internationale. Le dernier type d'octroi est ordinairement appelé envoi particulier d'experts ou envoi particulier. Nous mentionnons ici seulement ce dernier type.

Ces experts particuliers sont normalement affectés à des organismes administratifs, de recherches ou à vocation éducative et de formation professionnelle des pays en développement, où ils instruisent des fonctionnaires gouvernementaux, des techniciens, des ingénieurs et d'autres homologues en leur donnant des conseils sur l'élaboration de politiques, l'orientation de stages et de l'éducation, les services de consultation, ainsi que des instructions sur le fonctionnement et la maintenance préventive des équipements et des machines; ils sont parfois envoyés aussi pour surveiller l'exécution régulière de l'aide financière (prêt en yens) ou des projets de la coopération non-remboursable. Les experts envoyés auprès des organisations internationales sont généralement actifs aux sièges et dans les projets de ces organisations.

Les experts sont généralement nommés sur la base de recommandations de personnes compétentes de ministères japonais et d'autres organisations administratives, agences, universités et entreprises au niveau national ou régional; Est en augmentation le nombre de personnes envoyées comme spécialistes en développement et spécialistes adjoints en développement.

La durée de certaines missions d'experts peut ne pas excéder deux semaines, mais la plupart du temps cette durée est d'environ deux ans; il y a des cas où le gouvernement qui les accueille insiste pour que le séjour des experts dépasse dix ans. Certains experts sont envoyés individuellement, d'autres en groupe.

La rémunération accordée aux experts n'est pas très différente de celle des autres organisations et agences internationales des pays industrialisés, et dans quelques cas ils sont mieux rémunérés. Les collectivités locales et les entreprises privées qui envoient des experts peuvent profiter d'un programme "de compensation" qui paie à la place de ces organismes le salaire des experts durant leur mission à l'étranger.

Dans le cadre du Plan Colombo, 28 experts ont été envoyés dans les 5 pays de l'Asie du Sud-Est durant l'exercice 1955. Depuis lors, durant l'exercice 92, au total 16.370 experts ont été envoyés dans plusieurs endroits, quelques-uns d'entre eux dans des pays industrialisés avancés. Lors de l'exercice 92, 1.603 personnes ont été envoyées à l'étranger, y compris celles qui y séjournèrent avant 1990. Les domaines où ces experts assurent une formation technique comprennent l'agriculture, l'exploitation minière, les transports, les télécommunications, l'énergie atomique, l'ingénierie électronique et d'autres domaines techniques, ainsi que le développement économique, les mesures relatives à l'environnement et l'enseignement du japonais.

1. Envoi d'experts individuels

Des experts individuels sont normalement envoyés dans le cadre de programmes soit bilatéraux soit multilatéraux.

1.1 Programmes bilatéraux

JICA envoie des experts sur demande individuelle des pays en développement, et 1.490 experts (dont 928 nouveaux, 562 anciens de l'année précédente) ont été envoyés durant l'exercice 92. Les programmes bilatéraux envoient aussi des experts selon les programmes spéciaux suivants:

(1) Projets d'études conjointes

Sous cette rubrique, des chercheurs du Japon et de pays en développement mènent des études conjointes sur un sujet susceptible de contribuer au développement social et économique du pays bénéficiaire; commencées au cours de l'exercice 77, les études de l'exercice 92 ont été faites par 103 experts (dont 76 nouveaux, 27 des années précédentes) sur 15 sujets dans 12 pays, y compris des programmes d'études intensives pour le renforcement d'études sur la pathologie de produits horticoles en Indonésie, sur le contrôle d'utilisation de terrains et de bâtiments en Thaïlande et un projet pour étudier la sauvegarde des animaux sauvages en Yacyréta et au Paraguay.

(2) Coopération pour la rénovation

Dans le but de donner des instructions techniques dans le domaine de la maintenance et du contrôle, et de rénover des installations et des équipements mis hors service en raison du manque de compétences techniques ou de fonds, durant l'exercice 92, 8 experts du secteur ferroviaire ont été envoyés en Bolivie.

(3) Envoi d'équipes pour de mini-projets

L'envoi d'équipes pour de mini-projets a commencé en 1989 comme une forme de coopération technique intermédiaire entre l'assistance technique de projet-type et l'envoi d'experts individuels. 27 mini-projets ont été exécutés en 1992 dans 17 pays, et 157 experts (dont 101 nouveaux, 56 de l'année précédente) ont été envoyés pour ces mini-projets du centre d'informatique sur les informations portuaires en Thaïlande, de la gestion de la pêche au lac High Dam, de l'ingénierie de lutte contre l'incendie au Brésil, etc.

(4) Envoi de travailleurs qualifiés du secteur privé

Des travailleurs du secteur privé avec des qualifications techniques dans les domaines de la construction navale, de la métallurgie et de la mécanique sont envoyés dans des pays en développement pour donner des directions techniques à des organisations gouvernementales et à des entreprises nationales; ce projet réalisé en collaboration avec l'Agence de Promotion de l'Emploi a commencé pendant l'exercice 87 avec pour objet le développement des compétences professionnelles de techniciens et d'ingénieurs afin de faire face à l'internationalisation des compagnies japonaises. Lors de l'exercice 92, 31 personnes, y compris celles qui y séjournèrent l'année précédente, ont été envoyées dans 5 pays, y compris l'Indonésie et la Zambie.

(5) Programme de volontaires-experts

Il s'agit d'un programme, mis en oeuvre en 1990, qui consiste à envoyer des volontaires d'âge moyen et pleins d'ardeur, maîtrisant bien les questions pratiques. La candidature à ce programme est ouverte au public. Durant l'exercice 92, 23 volontaires ont été envoyés en Malaisie, au Paraguay et aux Samoa Occidentales.

1.2 Programmes multilatéraux

JICA envoie sur demande des experts auprès d'organisations internationales telles que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'Organisation des Nations Unies ou le Centre de Développement de la Pêche de l'Asie du Sud-Est (CEDPASE). Pendant l'exercice 92, 113 experts (52 nouveaux, 61 de l'année précédente) ont été envoyés par JICA auprès de 22 organisations internationales.

2. Envoi d'équipes d'études

Les séries d'études suivantes sont menées pour que les experts individuels mentionnés ci-dessus puissent plus facilement et efficacement accomplir leurs missions.

2.1 Etudes préliminaires

Durant l'exercice 92, antérieurement à la nomination d'experts, JICA a envoyé 5 équipes pour enquêter sur l'environnement contextuel des requêtes pour la coopération, les programmes de transfert technologique du pays bénéficiaire, le type d'orientation souhaité, la conjoncture locale et d'autres informations.

2.2 Enquête et orientation

22 équipes ont été envoyées durant l'exercice 92 pour enquêter et donner des conseils aux experts sur les problèmes rencontrés au cours de leurs missions ou dans la vie quotidienne dans le pays qui leur avait été assigné.

Sous-section 4. Fourniture d'équipements pour la coopération technique

Des équipements sont fournis soit en relation avec la coopération de projet-type, l'aide d'urgence et d'autres projets, soit indépendamment de ces catégories en relation avec l'envoi d'experts ou des programmes de stage ainsi qu'avec l'envoi de volontaires JOCV; dans ce dernier cas, cela correspond à la fourniture d'équipements pour la coopération technique ou à ce que nous appelons d'habitude la fourniture indépendante d'équipements. La fourniture indépendante d'équipements consiste à fournir, sur demande de la part de pays en développement, des équipements nécessaires aux stages que les experts volontaires JOCV animent pour leurs homologues dans les pays en développement, ou nécessaires aux participants après leur retour au pays pour mettre en valeur la technologie qu'ils ont acquise au Japon, ou encore nécessaires aux homologues locaux pour mettre en valeur la technologie qu'ils ont acquise.

Cette fourniture d'équipements a commencé durant l'exercice 64; la valeur totale cumulative des équipements fournis jusqu'à l'exercice 92 a été de 25,3 milliards de yens. Pendant l'exercice 92, les équipements équivalant à 2,531 milliards de yens ont été fournis à 47 pays qui ont reçu 89 envois, y compris les expéditions couvertes par le budget de l'exercice précédent.

Le programme de fourniture d'équipements est divisé selon les catégories suivantes:

1. Fourniture indépendante ordinaire d'équipements

Il s'agit de la fourniture normale d'équipements; au cours de l'exercice 92, 59 expéditions d'équipements équivalant à 2,31 milliards de yens (y compris le report du budget de l'année précédente) ont été envoyées dans 35 pays.

2. Fourniture indépendante d'équipements à échelle réduite

Cette catégorie couvre la fourniture d'équipements dont la valeur est inférieure à 10 millions de yens par expédition. Pendant l'exercice 92, les équipements équivalant à 221 millions de yens (y compris le report du budget de l'année précédente) ont été envoyés en 30 expéditions dans 24 pays.

3. Fourniture de pièces de rechange

Cela couvre la fourniture de pièces détachées nécessaires pour réparer les équipements fournis dans le cadre de projets ordinaires. Au cours de l'exercice 92, 39 expéditions équivalant à 35, 89 millions de yens ont été envoyées dans 21 pays.

4. Divers

4.1 Envoi d'experts pour surveiller l'installation d'équipements

Cela couvre l'envoi d'experts pour surveiller l'installation d'équipements fournis par JICA et pour instruire les usagers locaux du mode de fonctionnement; au cours de l'exercice 92, 36 personnes ont participé à 19 missions.

4.2 Envoi de spécialistes en réparation

Il est parfois impossible pour les usagers des pays en développement de réparer leurs propres équipements perfectionnés à cause de l'absence d'agents et de techniciens, de fabricants et de fourniture de pièces de rechange. Pour cette raison, JICA envoie des experts pour réparer les équipements importants. Au cours de l'exercice 92, 4 personnes ont été envoyées dans 3 pays.

4.3 Exécution d'études de plan

Lors de l'exercice 92, 8 équipes ont été envoyées dans 11 pays pour confirmer l'utilisation prévue, les spécifications détaillées, les accessoires et les fournitures de biens consommables pour les équipements demandés par les pays en développement.

Sous-section 5. Assistance technique de projet-type

L'assistance technique de projet-type est un programme où trois formes de coopération sont réunies en une seule: le stage de participants étrangers, l'envoi d'experts et la fourniture d'équipements.

Dans la plupart des cas, le pays en développement est supposé fournir les bâtiments et le terrain (terre agricole, etc.) où peut avoir lieu l'assistance technique et payer les coûts de l'opération; JICA combine les trois aspects mentionnés ci-dessus et peut dans certains cas payer une partie des coûts de l'opération. Ces dernières années, dans un nombre croissant de cas, le Japon a aussi fourni, par le biais de la coopération financière non-remboursable, des installations et des équipements, y compris des bâtiments, nécessaires à l'exécution de l'assistance technique.

Cette assistance technique de projet-type, d'une durée relativement longue, rend possible des recherches et le développement d'une technologie adaptée aux conditions locales et également la réalisation du transfert technologique suivant le plan d'exécution et par des méthodes appropriées aux conditions locales. Vu le grand nombre d'homologues locaux (administrateurs, ingénieurs et techniciens concernés), le transfert technologique est plus étendu, et plus approfondi, plus efficient et efficace. Le projet et les installations pour l'enseignement et la formation professionnelle concernent également la population en général. Aussi ce fait contribue-t-il souvent largement à faciliter l'accès de la population locale à la technologie.

Dans l'assistance technique de projet-type telle qu'elle a été décrite ci-dessus, la répartition des rôles entre JICA et le pays bénéficiaire doit être clairement définie et un plan d'assistance doit être élaboré; par conséquent, avant de commencer l'exécution du projet, ont lieu des discussions entre une mission d'études chargée de l'exécution envoyée par JICA et les fonctionnaires concernés du côté du pays bénéficiaire, et un compte-rendu des discussions (R/D) stipulant l'accord sur la coopération est rédigé et échangé.

Selon l'envergure du projet, un nombre d'experts allant de quelques personnes jusqu'à plus d'une douzaine peut être envoyé sur le site du projet. A la tête de chaque équipe se trouve un responsable sous la direction duquel les experts s'engagent au transfert technologique, et dans la plupart du temps, un expert reconnu comme coordinateur est nommé pour assister le responsable de l'équipe dans les négociations administratives avec le pays bénéficiaire ainsi que dans d'autres activités relatives au projet. Dans le cas de quelques projets, des volontaires JOCV, dont le rôle sera détaillé dans la section 4, p.63, participent aussi aux activités.

Une autre caractéristique de l'assistance technique de projet-type est le partage de la prise en charge des coûts de l'opération par la partie japonaise. Le pays bénéficiaire est supposé payer les coûts de l'opération, mais en général, les pays en développement trouvent souvent difficile de financer l'ensemble des coûts nécessaires. JICA est capable de couvrir de tels coûts comme par exemple ceux pour défricher la terre pour la culture, pour les recherches et les séminaires.

Cette sorte d'assistance dure normalement 5 ans, mais la durée de la coopération peut être prolongée si l'évaluation faite à la fin de la période initiale de coopération justifie sa continuation.

Puisque le cycle d'assistance technique de projet-type est relativement long et qu'elle est d'une grande envergure, il est nécessaire pour les deux parties (le Japon et le pays bénéficiaire) de coordonner et d'ajuster les objectifs du projet et les méthodes appliquées antérieurement au

commencement de la coopération ou même pendant le projet. JICA envoie en accord avec le stade d'avancement dans le processus de coopération, les divers types d'équipes suivants:

- (1) Etudes du plan de base: collection de données de base nécessaires à la coopération.
- (2) Etudes préliminaires: enquête sur la situation générale et l'environnement contextuel de la requête et discussion générale sur la coopération avec le gouvernement du pays bénéficiaire.
- (3) Etudes d'exécution: rédaction et échange d'un compte-rendu des discussions (R/D) qui constitue le cadre de la coopération future.
- (4) Plan détaillé: plan, exécution et surveillance du programme d'amélioration de l'infrastructure-modèle.
- (5) Consultation mutuelle: discussion sur l'administration du projet.
- (6) Direction technique: conseil et orientation pour les experts chargés du projet.
- (7) Maintens équipements: orientation concernant le fonctionnement et la maintens équipements fournis par JICA et la réparation des équipements tombés en panne.
- (8) Evaluation au moment de l'achèvement du projet: évaluation des effets de la période de coopération et, si nécessaire, discussion avec le gouvernement du pays bénéficiaire sur sa continuation.
- (9) Etudes de contrôle postérieur: études des effets de la coopération de trois à cinq ans après l'achèvement de la coopération en vue d'examiner le caractère approprié du plan initial.
- (10) Service ultérieur: études pour déterminer s'il est nécessaire d'assurer un service de suivi après exécution pour les projets achevés plus de trois ans auparavant.

En terme de l'organisation et du budget de JICA, l'assistance technique de projet-type est exécutée selon les cinq catégories suivantes:

- (1) Coopération pour le développement social: science et technologie, éducation, travail, transport, construction, communications, émission, protection de l'environnement, et prévention contre les séismes.
- (2) Coopération en santé et médecine: santé publique, soins médicaux et formation d'infirmières.
- (3) Coopération en population et planning familial: statistiques démographiques et planning familial, éducation démographique et soins de santé maternels et infantiles.
- (4) Coopération pour l'agriculture, la foresterie et les pêcheries: agriculture, foresterie, bétail et pêcheries.

- (5) Coopération pour le développement industriel: exploitation minière, développement de l'énergie, PME, amélioration de la productivité, standardisation de l'industrie, traitement des données, distribution, commerce, et protection de l'environnement.

L'assistance technique de projet-type exécutée lors de l'exercice 92 a réalisé 207 projets, y compris ceux achevés avant la fin de cet exercice. 60 d'entre eux ont relevé de la coopération pour le développement social, 37 de la coopération sanitaire et médicale, 10 de la coopération pour la politique démographique et le planning familial, 79 de la coopération pour l'agriculture, la foresterie, le bétail et les pêcheries, et 21 de la coopération pour le développement industriel. Classés par régions, 114 ont été exécutés en Asie, 18 au Moyen Orient, 20 en Afrique, 51 en Amérique Latine, 4 en Océanie.

Sous-section 6. Etudes de développement

L'étude de développement est le terme général qui comprend les activités suivantes menées pour la planification du développement à caractère public, nécessaire au progrès socio-économique des pays en développement; 1) organiser des équipes d'études composées d'experts pour contribuer à l'exécution des plans de développement pour le pays bénéficiaire; 2) exécuter des études sur le terrain, ainsi que des analyses et études au Japon des résultats des études sur le terrain; 3) élaborer le rapport d'études qui sert d'information fondamentale sur la stratégie de développement socio-économique pour le pays bénéficiaire; et 4) favoriser le transfert technologique en terme de méthodes d'études et d'approches de la planification, aux homologues locaux au cours des études de développement.

Pour le progrès socio-économique des pays en développement, il est crucial de formuler un plan de développement régional ou sectoriel et de le mettre à exécution avec les fonds propres des pays en développement ou avec une coopération financière extérieure pour des projets. Cependant, dans les pays en développement, il n'est pas toujours facile de formuler et d'évaluer le plan de développement à cause du manque de spécialistes et de techniciens qualifiés, ou à cause de l'incapacité organisationnelle à effectuer des études sur le plan de développement. Par conséquent, pour répondre aux requêtes pour la coopération faites par des pays en développement, pour formuler des plans de base régionaux ou sectoriels ou des plans de projets individuels, le gouvernement du Japon exécute des études de développement dans le cadre de l'APD du Japon pour l'assistance technique.

Les projets étant différents les uns des autres de par leur nature et leur contenu, les phases et les contenus détaillés des études de développement sont aussi différents. En général, une étude de développement comprend des éléments variés. Une étude du plan-directeur est exécutée pour déterminer la politique des projets en formulant un plan sectoriel ou régional de base global; une étude sur la valorisation des ressources est exécutée pour examiner la disponibilité des ressources; une étude de faisabilité est faite pour formuler un plan d'investissement et donner des

recommandations basées sur l'examen de sa validité technique et économique; et un plan détaillé est également étudié.

Suivant leurs objectifs, les études de développement sont classées selon les types suivants:

1. Etudes du plan-directeur

Ces dernières années, sont prédominants des projets de développement global et d'une grande envergure, et des projets de développement régional, et des projets qui comprennent quelques mini-projets dans le même domaine ont augmenté. Face à cette tendance, il faut formuler un plan de base global (défini généralement comme plan-directeur) sur une région ou un secteur, avant de faire des études sur un projet individuel spécifique. Ce type d'études fournit des informations et des données de base nécessaires à la stratégie de développement socio-économique.

2. Etudes de faisabilité

Ces études ont constitué l'élément principal des études de développement. Dans ce type d'études, la validité et la faisabilité techniques et économiques d'un projet sont examinées, des recommandations pertinentes sont données, et un rapport de faisabilité est préparé pour fournir au pays bénéficiaire des données de base nécessaires pour prendre la décision sur l'exécution d'un projet ou pour se procurer le soutien financier de la part de pays donateurs.

3. Etudes topographiques

Les études topographiques sont utilisées pour dessiner des cartes topographiques de base et des cartes des fonds marins qui sont employées pour formuler divers plans de développement. Dans les pays en développement, où n'existent généralement pas de cartes topographiques du territoire national suffisantes pour obtenir les données de base précises, ce qui fait obstacle à la planification efficace des programmes de développement, les résultats de ces études sont très utiles pour formuler des plans de développement, ainsi que des projets individuels en utilisant ces données de base.

4. Etudes de développement des eaux souterraines

Ces études cherchent des nappes d'eau souterraines et examinent la possibilité de leur utilisation pour l'irrigation et pour l'alimentation en eau potable et hydraulique du secteur de l'industrie.

5. Etudes de base pour la valorisation des ressources

Elles sont menées pour chercher des ressources minérales et examiner la possibilité de leur exploitation à travers des études géologiques et physiques et des forages. Dans les pays en développement, des équipements disponibles insuffisants, le manque de personnel qualifié et de soutien financier tendent à empêcher l'exécution planifiée d'études de valorisation des ressources. Ces études contribuent au développement socio-économique de la région en encourageant la valorisation des ressources.

6. Etudes sur la quantité des ressources forestières et maritimes

Dans les secteurs de la foresterie et des pêcheries, il est indispensable de saisir au préalable l'état de répartition des ressources pour le plan global de développement et l'établissement de politiques. Pourtant, dans les pays en développement n'existe qu'une technologie insuffisante pour saisir cet état et son évolution. Ces études visent en conséquence à transférer la technologie d'études ainsi qu'à fournir des informations de base et à contribuer aux divers plans de développement fondés sur le contrôle approprié des ressources à travers ces études.

7. Etudes du plan détaillé

Les études du plan détaillé sont utilisées pour développer les documents du plan (y compris des données, des avant-projets spécifiques et des spécifications) nécessaires pour commencer les travaux de construction du projet comme planifiés. Dans cette phase, puisque l'étude doit couvrir toutes les enquêtes détaillées relatives au plan détaillé du projet, un coût considérable et une longue période d'études sont généralement nécessaires.

8. Etudes pour les services ultérieurs

Cette étude est menée quand une révision sur le même projet est requise quelques années après l'achèvement des études antérieures à cause du changement des conditions socio-économiques ou nationales.

9. Etudes pour l'amélioration de l'efficacité des projets

Pour une exécution plus efficace des études de développement, ces études sont menées dans les buts suivants: i) effectuer des études pour les services ultérieurs afin d'évaluer l'avancement du projet étudié antérieurement et de profiter des résultats pour les études ultérieures du développement, ii) organiser des séminaires, compiler des documents rédigés dans les langues locales pour développer le transfert technique durant les études de développement, et iii) exécuter

des études globales du projet pour analyser et examiner la politique de planification du développement et son approche.

Durant l'exercice 92, 276 études de développement ont été exécutées. 186 études de développement ont été couvertes par le poste budgétaire des études de développement, 69 par celui des études de planification du développement à l'étranger, et 21 par celui des études du plan de base de la coopération pour la valorisation des ressources. 153 études de développement ont été effectuées en Asie, 25 au Moyen Orient, 29 en Afrique, 52 en Amérique Latine, 7 en Océanie et 10 en Europe.

Section 3. Programme de la coopération financière non-remboursable

Le Programme de la Coopération Financière Non-Remboursable est une forme d'aide financière offerte aux pays en développement en conformité avec un accord international sans imposer l'obligation de remboursement.

La coopération non-remboursable se compose des six catégories suivantes: i) la coopération non-remboursable générale, ii) la coopération non-remboursable pour les pêcheries, iii) la coopération non-remboursable pour les activités culturelles, iv) la coopération non-remboursable d'urgence, v) l'aide alimentaire, vi) la coopération non-remboursable pour l'augmentation de la production vivrière. Ces fonds sont fournis directement par le budget du Ministère des Affaires Etrangères.

JICA coordonne ce programme de manière à assurer un avancement régulier de l'exécution de: i) la coopération non-remboursable générale, ii) la coopération non-remboursable pour les pêcheries, iii) la coopération non-remboursable pour l'augmentation de la production vivrière, toutes ces rubriques étant en relation étroite avec l'assistance technique.

Le budget pour la coopération financière non-remboursable est attribué par le Ministère des Affaires Etrangères.

La coopération non-remboursable générale fournit des fonds pour la construction et l'équipement des installations relatives à des domaines tels que la santé, l'éducation, les recherches et expérimentations, l'agriculture, le bien-être, l'amélioration de l'environnement, les transports, les communications. La coopération non-remboursable pour les pêcheries fournit des fonds pour la construction et l'amélioration de ports de pêche, de navires de stage et d'autres installations et équipements relatifs à la pêche. La coopération financière non-remboursable pour l'augmentation de la production vivrière fournit des fonds pour soutenir les efforts personnels des pays bénéficiaires pour l'augmentation de la production vivrière.

La procédure générale de la coopération financière non-remboursable pour un projet peut être résumée comme suit:

- (1) Une requête officielle pour un projet de coopération non-remboursable est soumise par le gouvernement d'un pays en développement à l'ambassade du Japon sur place. Après un examen préliminaire par l'ambassade, la requête est alors envoyée au Ministère japonais des Affaires Etrangères, et la pertinence du projet pour la coopération non-remboursable est étudiée par le gouvernement japonais.
- (2) JICA effectue une étude du plan de base sous la direction du Ministère des Affaires Etrangères pour mettre en évidence les concepts de base et la nature du projet demandé et propose les travaux à entreprendre. Les résultats des études sont alors synthétisés dans un rapport et soumis au gouvernement demandeur.

- (3) Après des discussions sur les résultats des études auprès des ministères concernés, un avant-projet de plan pour l'exécution de la coopération non-remboursable est préparé et soumis au conseil des ministres. Sur l'approbation du plan par ce conseil, un Echange de Notes (EN), qui définit l'exécution de la coopération financière non-remboursable et son contenu, est signé par le gouvernement bénéficiaire et le gouvernement japonais.
- (4) Conformément aux clauses de l'Echange de Notes, le gouvernement du pays bénéficiaire conclut avec les intéressés japonais (un consultant et des contracteurs) des contrats relatifs au plan détaillé, à la supervision des travaux, à la construction et à la fourniture d'équipements, et le projet commence.

JICA s'occupe des activités suivantes relatives à la coopération financière non-remboursable pour un projet.

1. Etude du plan de base

JICA, sur l'indication du Ministère des Affaires Etrangères, exécute une étude du plan de base pour élaborer un plan optimal pour le projet. Cette étude examine la position du projet dans le plan national de développement du pays demandeur, et confirme le fait que les objectifs réalisables ainsi que les résultats attendus sont clairs et qu'un système complet de gestion est prêt à exécuter le projet d'une manière efficace. Les résultats de ces études sont synthétisés dans un rapport et soumis au gouvernement du pays bénéficiaire. Durant l'exercice 92, 106 équipes d'études du plan de base ont été envoyées dans des pays demandeurs.

De surcroît, JICA a commencé en 1991 les études d'identification de l'exécution de projets pour réviser la dépense approximative du projet initial, les études de plan de base que JICA avait exécutées, et 4 études ont été exécutées durant l'exercice 92.

Dans le cas où la coopération financière non-remboursable concerne principalement la fourniture d'équipements, une étude de conformité des équipements demandés est effectuée au lieu d'une étude du plan de base pour recenser les spécifications techniques des équipements, etc. Jusqu'à ces dernières années, de telles études étaient faites seulement au Japon, mais au cours de l'exercice 90, JICA a commencé des vérifications sur place sur un certain nombre de projets. Durant l'exercice 92, 102 études de conformité des équipements ont été exécutées, dont 8 ont été accompagnées de vérifications sur place.

2. Accélération de l'exécution

L'accélération de l'exécution est faite pour assurer une exécution correcte et régulière des projets après la signature de l'Echange de Notes. En plus de la coordination, de la consultation et des services appropriés lors de la signature du contrat par le gouvernement du pays bénéficiaire

avec les intéressés japonais (un consultant et des contracteurs), JICA examine le contrat, étudie les spécifications des installations et des équipements et prend contact avec des banques, nécessaires au gouvernement du pays bénéficiaire pour procéder auprès d'elles aux démarches relatives à l'arrangement bancaire (B/A) concernant le paiement des fonds, et elle étudie les contenus de ces démarches. Lors de l'exercice 92, 52 équipes ont été envoyées pour 68 projets.

Pour s'assurer que l'accélération de l'exécution soit coordonnée correctement et sans retardement, au cours de l'exercice 92, JICA a fait des efforts pour obtenir la compréhension et le consentement de la part du gouvernement du pays bénéficiaire des "Directives applicables à la passation des marchés de produits et de services dans le cadre de la Coopération non-remboursable du Japon", formulées en 1990.

En relation avec les mesures mentionnées plus haut, un séminaire sur la coopération financière non-remboursable pour les régions du Moyen Orient et de l'Afrique a été organisé à Paris. Y ont participé des fonctionnaires des ambassades du Japon chargés d'administrer la coopération financière non-remboursable dans les pays concernés et des membres du personnel de bureaux d'outre-mer de JICA dans la région. L'objectif du séminaire était d'étudier les dossiers d'appel d'offres et les rapports d'évaluation présentés par les adjudicateurs sur les projets en cours ou futurs, et d'accélérer l'exécution régulière des projets.

JICA a détaché un spécialiste pour des études de longue durée des programmes de la coopération financière non-remboursable dans les 5 pays de l'Afrique Occidentale. Zone où le Japon n'avait que des expériences limitées dans cette forme de coopération. Le spécialiste a fourni aux fonctionnaires de ces pays des informations sur la structure des programmes de coopération financière non-remboursable, de leurs systèmes, et les méthodes d'approvisionnement, et en même temps il a entrepris des recherches empiriques concernant l'avancement des projets pour l'augmentation de la production alimentaire et d'autres projets en cours et l'utilisation des projets accomplis.

3. Follow-up (Coopération ultérieure)

Si une coopération "follow-up" est nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance des installations ou des équipements fournis dans le cadre de la coopération non-remboursable précédente, JICA envoie une équipe d'études et prend des mesures (y compris la fourniture de pièces de rechange et l'envoi d'ingénieurs pour les réparations nécessaires afin d'améliorer l'efficacité du projet de coopération). Durant l'exercice 92, de telles équipes ont été détachées en relation avec 38 projets de coopération financière non-remboursable. Il en a résulté que des pièces de rechange et des matériels de réparation pour 30 projets ont été fournis et 3 travaux d'urgence ont été exécutés.

Section 4. Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger

Le Secrétariat des Volontaires Japonais pour la Coopération à l'Etranger fournit soutien et encouragement aux jeunes gens qui ont une motivation bien fondée pour vouloir participer au développement économique et social de pays en développement. JOCV envoie à l'étranger ses volontaires sur demande des pays qui les accueillent, où ils séjournent généralement pendant 2 ans en travaillant et vivant avec des habitants locaux.

Les volontaires JOCV sont actifs dans de vastes domaines - agriculture, foresterie et pêcheries, génie civil, électricité, électronique, enseignement des sciences et des mathématiques, santé et bien-être, enseignement de la langue japonaise, ingénierie de systèmes, archéologie et sports.

Fondé en 1965, JOCV a envoyé sa première équipe de 26 volontaires cette même année, au Laos et dans 3 autres pays et 28 ans ont passé depuis. Et durant l'exercice 92, il a envoyé 883 volontaires (y compris d'anciens volontaires) dans 48 pays. A la date du 31 mars 1993, JOCV comptait au total 1.906 volontaires en mission sur le terrain, et jusqu'alors il avait fourni aux pays en développement les services de quelques 12.358 volontaires.

Jusqu'à aujourd'hui, le Japon a conclu des accords sur l'envoi de volontaires avec 60 pays, y compris 3 nouveaux accords signés durant l'année avec la Pologne, la Bulgarie et le Pakistan.

Cette année, malheureusement, au total 16 volontaires de JOCV ont dû rentrer au Japon plus tôt que prévu, dont 7 du Soudan, 9 du Rwanda à cause des troubles sociaux et de l'insécurité politique dans leurs pays d'affectation respectifs.

JOCV a deux catégories de volontaires, juniors et seniors. Les seniors sont des volontaires expérimentés qui ont passé un examen spécial les qualifiant pour une mission spécialisée.

JOCV envoie aussi des volontaires pour des projets de l'ONU, à la demande de cet organisme.

Pour promouvoir ces programmes, le Secrétariat de JOCV à Hiroo, Shibuya-ku, Tokyo, effectue les types de travaux suivants:

1. Recrutement et sélection des volontaires

Le recrutement des volontaires JOCV a lieu deux fois par an à l'échelle nationale, au printemps et en automne, en collaboration avec les collectivités préfectorales et municipales et des organisations privées du Japon. Durant la campagne de recrutement du printemps de l'exercice 92, des réunions publiques ont été organisées en 206 lieux dans tout le Japon, auxquelles ont participé 10.016 personnes, dont 3.653 qui ont présenté leurs candidatures; durant la campagne de l'automne, des réunions publiques ont été organisées en 218 lieux, auxquelles ont participé 11.015 personnes, dont 4.914 qui ont présenté leurs candidatures. La procédure de sélection a lieu en deux

étapes, un examen écrit, puis un examen oral et un contrôle médical. L'examen écrit consiste en un test d'aptitude, un test d'anglais et un test dans la spécialité du candidat. 1.140 candidats (dont 519 pour la campagne du printemps, 621 pour la campagne de l'automne) ont été sélectionnés au cours de l'exercice 92.

2. Stage avant l'envoi

Les candidats sélectionnés suivent 77 jours de stage comme candidats de JOCV avant d'être envoyés à l'étranger. Le programme couvre les problèmes Nord-Sud, la compréhension d'autres cultures, la santé et l'hygiène pour une compréhension plus approfondie de son propre état de santé et pour développer son endurance, la sécurité routière, et d'autres informations et des connaissances techniques et linguistiques nécessaires pour se préparer et s'adapter à la vie dans les pays en développement. Le stage linguistique est disponible en quinze langues dont l'anglais, le français, l'espagnol, le souahéli et le népalais.

Le stage a lieu trois fois par an, au Centre de Hiroo à Shibuya, Tokyo, ou au Centre de Komagane dans la préfecture de Nagano.

3. Stage technique

Un certain nombre de candidats qui ont passé avec succès la seconde étape de la sélection suivent un stage technique supplémentaire de court terme, si cela est jugé nécessaire, pour être capable de répondre à l'attente du pays en développement, et les autres suivent un stage technique supplémentaire de long terme, s'il peut leur permettre d'atteindre le niveau nécessaire à la qualification. Durant l'exercice 92, 303 candidats ont suivi le stage de court terme et 23 le stage de long terme (15 d'entre eux ont suivi des cours de stage à long terme)

4. Assurance contre les accidents

Dès le début du stage, avant l'assignation, jusqu'au jour où ils rentrent au Japon après avoir accompli leur mission de volontaire, un système d'assurance est disponible pour les volontaires ou leurs ayants droit par le paiement d'indemnisation des traitements médicaux ou des frais de transport en cas de décès, de maladie, de blessure ou d'autres accidents.

5. Conseil d'orientation professionnelle pour les volontaires rapatriés

Plusieurs volontaires JOCV quittent leur travail pour entrer à JOCV ou y sont entrés immédiatement après être sortis de l'école supérieure ou de l'université; pour faciliter leur réintégration dans la société japonaise et stabiliser leur statut social après leur retour, des conseillers en orientation professionnelle sont à leur service.

En moins de douze mois après leur retour durant l'exercice 92, un total de 672 sur 792 volontaires rapatriés sont retournés à leurs professions originelles (176), ou ont trouvé de nouveaux emplois (293), ou ont décidé de s'engager dans une profession libérale ou de poursuivre leurs études (le reste).

6. Activités relatives

En plus des activités mentionnées ci-dessus directement liées à la mission à l'étranger des volontaires, les activités suivantes sont menées comme extension du programme.

6.1 Informations publiques

Informier le grand public des programmes de JOCV, encourager un plus grand nombre de personnes à se présenter comme candidats et à échanger des informations avec ceux qui sont engagés dans des domaines relatifs, tout cela est effectué par le biais des activités suivantes:

- (1) Rédaction de la revue mensuelle de JOCV, *Crossroads*
- (2) Publier tous les quinze jours le bulletin d'informations de JOCV
- (3) Publication de la revue trimestrielle de JOCV destinée au public à l'étranger, *JOCV Quarterly*
- (4) Fourniture d'informations aux mass média et activités de coordination

6.2 Favoriser la participation à la mission de JOCV tout en conservant son emploi

Il arrive souvent que des candidats potentiels décident de ne pas entrer à JOCV, parce que leurs employeurs ne garantissent pas leur réintégration au moment de leur retour au Japon, et que d'autres candidats potentiels doivent quitter leur travail pour y entrer. JOCV s'applique donc activement à persuader les compagnies et les collectivités locales de permettre à leurs employés d'accepter la mission de JOCV sans quitter leur travail. Aussi un programme a-t-il été établi pour indemniser les compagnies des salaires payés aux volontaires, et pour suppléer aux dépenses indirectes pendant la mission pour alléger les charges pesant sur les employeurs des volontaires.

Grâce à ces activités et ces programmes, le nombre d'employeurs qui prennent des mesures favorables à la participation au JOCV est en augmentation, et durant l'exercice 92, au total 228 candidats, dont deux étaient fonctionnaires civils d'Etat, 82 fonctionnaires communaux civils, 2 appartenant à d'autres organismes publics et 142 du secteur privé, ont pu y prendre part sans perdre leur emploi.

6.3 Coopération avec les organisations concernées

- (1) La fondation, "Organisation de Soutien à JOCV," présidée par Chie Nakane, professeur émérite de l'Université de Tokyo coordonne des relations avec des organismes extérieurs, apporte du soutien aux volontaires rapatriés qui sont à la recherche d'emplois, échange des informations et effectue d'autres activités. JOCV est en collaboration avec cette fondation dans le cadre de ces activités, ainsi que pour la fourniture de matériels et l'envoi de conférenciers à des organisations régionales de jeunes, à l'Association Japonaise des Lycées pour l'Education Internationale, et à d'autres institutions qui organisent des manifestations et des séances de stage.
- (2) La fondation, "Association Japonaise de Coopération à l'Étranger" (JOCA) a été créée en décembre 1983 avec Y. Kaizuka comme président pour soutenir et développer les activités de l'association des ex-volontaires JOCV; sa tâche est de mettre en valeur l'expérience des volontaires JOCV à de bonnes fins en inscrivant par exemple sur sa liste les activités de coopération des ex-volontaires pour répondre aux besoins en personnel temporaire et pour faire participer des ex-volontaires à diverses manifestations afin de recruter et sélectionner de nouveaux volontaires.
- (3) Puisqu'il est décisif d'obtenir la coopération des collectivités locales pour la promotion des programmes de JOCV, JOCV organise périodiquement des conférences pour les autorités compétentes et les fonctionnaires des collectivités départementales, et envoie chaque année à l'étranger quelques-uns de ces fonctionnaires pour leur donner l'occasion d'observer des volontaires dans leurs activités.
- (4) JOCV organise des réunions avec d'autres organisations économiques et sociales et reçoit leur coopération.
- (5) 34 collectivités locales ont accepté, au cours de l'exercice 92, 123 personnes de 28 pays et effectué dix mois de stage technique dans divers domaines. La plupart des participants à ce programme sont les homologues de volontaires recommandés par JOCV.

Section 5. Coopération pour le développement

Si les entreprises japonaises ne peuvent pas obtenir de financement de la part de la Banque d'Exportation-Importation du Japon ou du Fonds de Coopération Economique d'Outre-mer pour des projets de développement dans les domaines du développement social, de l'agriculture et de la foresterie, ou de l'exploitation minière et de l'industrie dans les pays en développement, à cause soit du risque, d'un rendement insuffisant, soit de problèmes techniques, le programme de coopération pour le développement de JICA offre un financement dans des conditions plus favorables, assure, si nécessaire, la direction technique et facilite l'exécution des projets.

Ce programme se caractérise par sa contribution au développement économique et social des pays en développement à travers des actions coordonnées entre le gouvernement japonais et le secteur privé chargé de l'exécution des projets entrepris par des entreprises japonaises.

Il y a deux types de coopération pour le développement: i) investissement et financement de projets de développement et ii) études et direction technique.

1. Investissement et financement de projets de développement

JICA fournit des prêts à long terme et à un taux d'intérêt réduit à des compagnies japonaises qui entreprennent elles-mêmes l'exécution d'un projet de développement dans un pays en développement ou qui investissent dans une compagnie locale du pays en développement, qui entreprend l'exécution d'un tel projet. Les projets susceptibles de faire l'objet de ce financement sont de deux types principaux:

1.1 Projets d'amélioration d'installations concernées

Des prêts sont accordés pour l'amélioration des installations concernées, lorsque de telles améliorations visent à développer la région environnante ou à relever le niveau de bien-être de la population vivant dans les communes environnantes et lorsque de telles améliorations sont nécessaires comme faisant partie de projets de développement (projets originels). Les projets de développement sont ceux qui font l'objet de prêts, de garantie de dettes ou de financement de la part de la Banque d'Exportation et d'Importation du Japon, du Fonds de Coopération Economique d'Outre-mer, de la Corporation Nationale du Pétrole du Japon, de l'Agence d'Exploitation des Mines de Métal du Japon, de la Banque Centrale pour l'Agriculture et la Foresterie, de la Banque Centrale pour les Associations Commerciales et Industrielles, ou de JICA, à l'exception des projets pour lesquels il existe des obstacles pour recevoir des prêts, des garanties de dettes ou des financements de la Banque d'Exportation et d'Importation du Japon ou du Fonds de Coopération Economique d'Outre-mer. Les types suivants d'installations peuvent être l'objet de ces fonds.

- (1) Installations publiques qui contribuent à la vie et au bien-être de la communauté locale: par exemple, écoles, hôpitaux, centres communautaires, églises, temples, bureaux publics, bureaux de poste, casernes de sapeurs-pompiers.
- (2) Installations nécessaires à l'exécution d'un projet et aussi à l'amélioration des services publics; par exemple, routes, installations portuaires, installations de systèmes de traitement des eaux usées et d'alimentation en eau, locaux pour les réunions, centres de formation professionnelle, installations de centrales électriques.

Au cours de l'exercice 92, il n'y avait aucun projet de ce type.

1.2 Projets expérimentaux

Il s'agit des projets de développement en cours d'exécution à titre expérimental, qui, sans être exécutés conjointement avec le développement et l'amélioration de technologies, rendraient difficile la réalisation de ces objectifs, et pour lesquels il existe des obstacles pour recevoir les prêts, les garanties de dettes ou les financements de la part de la Banque de l'Exportation d'Importation du Japon ou du Fonds de Coopération Economique d'Outre-mer.

Parmi les projets expérimentaux il y a par exemple, la culture céréalière, l'élevage du bétail, le reboisement, le traitement d'essences d'arbres encore non-utilisées, l'extraction, le triage et l'affinage du calcaire, du phosphate naturel, du sel gemme et d'autres minerais, la construction de maisons à coût réduit, l'aménagement de terrains à bâtir (sauf dans les projets relatifs au pétrole, au gaz naturel et aux minerais métallifères).

Durant l'exercice 92, des prêts (d'environ 600 millions de yens) ont été approuvés pour 2 nouveaux projets expérimentaux, y compris la culture expérimentale d'arbres fruitiers au Sri Lanka, et des prêts totalisant environ 0,9 milliard de yens ont été accordés pour 16 projets en cours.

2. Etudes et direction technique

Les études et la direction technique concernent le soutien technique pour exécuter les projets mentionnés ci-dessus susceptibles de faire l'objet de financement par JICA; elles prennent la forme d'études et d'envois d'experts pour s'occuper de la direction technique, ainsi que de stages d'homologues locaux, qui sont tous nécessaires à l'exécution du projet.

2.1 Etudes

Durant l'exercice 92, JICA a envoyé à l'étranger 22 équipes d'études pour mener les types suivants d'études requises pour l'exécution des projets.

- (1) Etudes de base de développement: A la place de compagnies chargées de l'exécution des projets, JICA étudie gratuitement les conditions locales, recueille des données,

examine la faisabilité d'un projet, et formule les concepts de base et les plans d'exécution pour le projet. Les différents types d'études de base de développement sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Type d'études	Objets principaux des études
<p>< Projets d'amélioration des installations concernées > Etudes préliminaires</p> <p>< Projets expérimentaux > Premières études de base Deuxièmes études de base</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collection des matériaux de base concernant les conditions environnementales, la situation économique, l'environnement de l'investissement et les conditions des installations concernées. • Enquête sur la faisabilité du projet en tant que source de rentabilité • Déterminer la conception de base des projets • Sélectionner les sites appropriés pour la création d'affaires et les installations concernées
<p>< Projets d'amélioration des installations concernées > Etudes de l'exécution</p> <p>< Projets expérimentaux > Etudes de plans de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des matériaux avec des informations détaillées • Préparer des plans d'exécution • Déterminer le plan de base des installations concernées

- (2) **Etudes sur place:** En ce qui concerne l'agriculture et la foresterie, si JICA considère que le projet en question peut favoriser le développement régional, que les données disponibles sont insuffisantes, et que quelques années seront nécessaires pour que ce projet devienne rentable, JICA envoie des chargés d'études pour une durée relativement longue et étudie la faisabilité du projet.
- (3) **Etudes d'évaluation de l'impact sur le développement:** JICA entreprend ces études pour déterminer, après l'écoulement d'un certain temps, le niveau de contribution d'un projet au développement et à la croissance des régions environnantes, et comment il encourage le développement et la croissance.
- (4) **Examen et études d'investissement et de financement:** Les points suivants sont mis à l'étude. i) Antérieurement au financement, études d'adéquation de la planification, éligibilité pour le financement de JICA, effets de la coopération. ii) Après le prêt, déterminer la façon dont le projet est en train d'être exécuté et études de la politique sur les problèmes qui surviennent après le commencement. iii) En cas de financement

à long terme, études sur les points mentionnés ci-dessus, etc., durant la période de financement. iv) En collaboration avec des bureaux d'outre-mer de la Chambre Japonaise de Commerce et d'Industrie, organisation de réunions à l'étranger pour expliquer le système d'investissement et de financement et pour répondre aux questions particulières sur le financement, ainsi que pour formuler la demande et pour recruter et former des candidats étrangers potentiels susceptibles de pourvoir des prêts.

2.2 Direction technique

Les types suivants de soutien technique qui facilitent l'exécution des projets peuvent être offerts à la demande des bénéficiaires potentiels de prêts. Une part des coûts est parfois à la charge du demandeur. Ce soutien est parfois offert aussi dans le contexte de projets autres que ceux qui sont financés par JICA.

- (1) Durant l'exercice 92, JICA a envoyé 34 experts (comprenant les nouveaux envoyés et ceux de l'année précédente) pour donner les directions techniques (experts en coopération pour le développement).
- (2) Durant l'exercice 92, JICA a invité pour la participation aux stages au Japon 53 techniciens et ingénieurs homologues.

Section 6. Emigration

L'émigration japonaise a commencé en 1868 (année qui est généralement considérée comme la première année de l'ère moderne du Japon). Jusqu'à présent, environ 1,03 million de Japonais ont émigré, et approximativement 1,65 million de personnes ayant des ancêtres japonais vivent à l'étranger, y compris la troisième génération. Non seulement ces personnes ayant des ancêtres japonais contribuent largement au développement industriel des pays qui les ont accueillies, mais beaucoup d'entre elles occupent aussi aujourd'hui des positions importantes dans la vie politique, économique, etc.

Après la guerre, le Japon a repris sa politique d'émigration en 1952, et jusqu'à l'exercice 91, JICA a aidé 73.100 Japonais à émigrer dans 16 pays. Environ 53.600 personnes se sont installées au Brésil; environ 7.100 au Paraguay, 5.100 au Canada et 2.700 en Argentine. L'émigration en Australie a commencé en 1978, et jusqu'à aujourd'hui 428 Japonais s'y sont installés. A l'exception des services de conseil et d'information, JICA n'effectue aucun service de soutien direct pour l'émigration aux Etats-Unis, le pays qui accepte le plus grand nombre d'immigrants japonais, en conformité avec les politiques d'immigration adoptées par le gouvernement des Etats-Unis.

Pour plus de compréhension et d'attention à l'égard de l'émigration japonaise, JICA fournit des informations, procure des services de conseil et de coordination pour la préparation, organise des conférences et des stages, des activités de soutien à l'installation couvrant certains frais de voyage et d'autres aides pertinentes pour les émigrants potentiels, envoie à l'étranger des jeunes actifs dans le domaine du développement, organise des programmes de stage pour les générations descendantes des émigrants japonais, et ainsi de suite. Dans de tels pays, outre les expérimentations et les recherches agricoles dans les stations d'expérimentation agronomiques de JICA et dans les laboratoires nationaux de recherches, et l'orientation et la coopération techniques pour les émigrants japonais dans le domaine de la gestion agricole, JICA a amélioré l'infrastructure sociale par des mesures encourageant l'éducation, y compris des cours de langue japonaise, l'amélioration des soins médicaux et de la santé publique, la construction routière et l'électrification pour apporter un soutien aux émigrants ainsi qu'en achetant, assainissant et vendant des terrains, et accordant des prêts pour financer des projets.

En voici le détail:

1. Informations publiques

JICA assure les activités suivantes pour attirer davantage l'attention du public sur l'émigration japonaise en rendant publiques les activités des émigrants et des personnes ayant des ancêtres japonais:

- (1) Publication d'une revue mensuelle *Kaigai Iju* (installation à l'étranger)

- (2) Envoi d'articles aux journaux/publicité dans les journaux
- (3) Organisation de réunions, de cours, de représentations cinématographiques, d'expositions, de recherches et de séances d'informations pour rendre publique l'émigration
- (4) Subvention partielle pour les activités de l'Association Japonaise des Lycées pour l'Education Internationale et soutien financier des voyages à l'étranger de professeurs de lycées pour visiter des sites d'assistance technique
- (5) Subvention partielle pour l'envoi d'étudiants à l'étranger pour étudier sur le vif la nature du travail des émigrants par la Fédération Japonaise des Etudiants pour les Etudes de Migration
- (6) Envoi d'intellectuels célèbres en Amérique Latine et dans d'autres pays où des Japonais se sont installés
- (7) Invitation d'émigrants japonais renommés au Japon
- (8) Subvention partielle pour la Convention des Japonais à l'Etranger.

2. Conseil et coordination pour la préparation

JICA fournit des informations sur l'émigration demandées par le grand public et produit plusieurs documents concernant toutes les informations utiles. Durant l'exercice 92, JICA a donné des conseils pour répondre à 2.180 nouvelles demandes de renseignements et les types suivants de documents ont été produits:

- (1) Documents publicitaires sur la Jeunesse du Développement à l'Etranger
- (2) Guide sur l'émigration au Canada et en Australie

3. Stages et cours pour émigrants

JICA donne la possibilité de suivre des cours et des stages aux émigrants potentiels et étudiants d'Amérique Latine ayant des ancêtres japonais, par les programmes suivants:

- (1) Stage à long terme pour les agriculteurs émigrants potentiels, stage d'un an sur les techniques agricoles de base, langues et cours élémentaires sur les pays accueillant des émigrants
- (2) Stage à court terme pour les émigrants potentiels des pays d'Amérique Latine
Dix jours de stage linguistique et cours élémentaires sur les conditions de vie dans les pays d'Amérique Latine
- (3) Stage à court terme pour les émigrants potentiels dans les pays industrialisés
De 15 à 20 jours de stage linguistique et de cours élémentaires sur les pays accueillant des émigrants

(4) Informations pour les femmes-émigrantes potentielles

40 jours de stage linguistique et cours élémentaires sur les conditions de vie dans les pays étrangers pour les femmes-émigrantes potentielles, en collaboration avec le Centre International de Stage pour les Femmes à Chigasaki, Préfecture de Kanagawa

(5) Stage pour les étudiants d'Amérique latine ayant des ancêtres japonais

En collaboration avec l'Association des Japonais à l'Étranger, JICA organise des stages deux fois par an pour les étudiants d'Amérique Latine ayant des ancêtres japonais étudiant au Japon sous le parrainage principal de collectivités préfectorales.

4. Frais de voyage

JICA paie les frais de voyage et offre des logements pour aider les émigrants à s'installer à l'étranger. Durant l'exercice 92, JICA a aidé 31 personnes à émigrer en Amérique Latine, et a payé les frais de voyage de 12 émigrants.

5. Envoi de la jeunesse du développement à l'étranger

JICA envoie les jeunes Japonais qui possèdent des compétences techniques appropriées et qui sont fortement intéressés par une émigration temporaire, prévue initialement pour trois ans, leur permettant d'acquérir des expériences à l'étranger et de faciliter leur installation dans ces pays pour stimuler les communautés locales d'émigrants japonais à travers l'intégration technique et sociale etc. de ces jeunes gens. Ce plan a été inauguré en 1985, et JICA a envoyé 41 membres de la Jeunesse du Développement à l'Étranger, dont treize étaient des femmes. Jusqu'en 1992, JICA a soumis 338 candidats à un examen de compétence et d'aptitude.

6. Stage pour les émigrants et leurs descendants au Japon

JICA accepte des émigrants et leurs descendants pour les types de stages suivants:

(1) Stage technique pour les descendants d'émigrants

JICA accepte environ 30 descendants d'émigrants chaque année fiscale pour un stage technique d'une durée allant de 18 à 24 mois. 26 descendants ont été acceptés durant l'exercice 92.

(2) Stage technique avancé pour les descendants d'émigrants

Chaque année fiscale, pour un stage technique de très haut niveau et nécessitant des connaissances très approfondies, JICA organise des cours de 2 ans et accepte environ 20 descendants d'émigrants engagés dans les domaines pour lesquels les stagiaires auront certainement besoin de connaissances hautement spécialisées. Durant l'exercice 92, 20 descendants ont été acceptés pour suivre des stages techniques avancés.

- (3) **Stage pour les enseignants de langue japonaise**
 Environ 30 enseignants de la langue japonaise dans des écoles établies à l'étranger par des groupes d'émigrants japonais pour enseigner aux émigrants et à leurs descendants la langue japonaise, sont acceptés pour un stage au Japon chaque année fiscale pour 3 mois ou un an. Durant l'exercice 92, 32 enseignants ont été accueillis dans le cadre de ce programme.
- (4) **Stage pour les médecins**
 JICA a accepté 5 médecins qui sont sortis d'écoles de médecine de même niveau que l'université de leur pays d'origine, pour 2 ans chaque année fiscale depuis 1987 dans le cadre de ce programme. Durant l'époque précédente de 1979 à 1986, le nombre de médecins acceptés a été de 3 chaque année. Durant l'exercice 92, 3 médecins ont été acceptés dans ce programme. De surcroît, JICA a accepté 3 médecins qui avaient déjà suivi ce programme pour un nouveau stage d'une durée maximale de 6 mois au Japon.
- (5) **Stage pour les personnes chargées de l'action sociale**
 JICA a accepté 2 fonctionnaires ou membres du personnel d'associations régionales pour le bien-être social des descendants japonais pendant environ un mois chaque année fiscale depuis 1983. Ce programme est incorporé dans le programme de stage pour le perfectionnement technique des fonctionnaires de niveau moyen pendant l'exercice 92, et a accueilli 2 personnes comme dans l'année fiscale précédente.
- (6) **Programme de stage pour l'amélioration du niveau technique des fonctionnaires de niveau moyen**
 JICA a accepté 10 fonctionnaires de l'association des émigrants occupant des positions de niveau moyen pour 6 mois chaque année fiscale depuis 1984. Les objectifs de ce programme sont 1) de fournir des opportunités de stage dans la technologie et les connaissances avancées, et 2) d'encourager les activités futures de ces associations, et de former leurs futurs responsables. Durant l'exercice 92, 13 fonctionnaires ont suivi ce programme.
- (7) **Stage pour les étudiants d'écoles de langue japonaise**
 Chaque année fiscale depuis 1987, d'excellents étudiants d'écoles de langue japonaise fondées par des groupes d'émigrants japonais sont invités au Japon pour un mois de stage pour connaître la vie et la culture du Japon en assistant à des classes du lycée et en séjournant chez des particuliers et pour contribuer à leur compréhension du Japon et au progrès de leurs connaissances du japonais. 41 étudiants ont été invités durant l'exercice 92.
- (8) **Stage pour les chercheurs ayant des ancêtres japonais**
 Ce programme a commencé durant l'exercice 89 pour permettre aux chercheurs éminents ayant des ancêtres japonais et occupant des postes dans des organismes

d'enseignement et de recherches de suivre des stages sur la technologie et les connaissances avancées de manière à favoriser la valorisation des ressources humaines dans le but de contribuer au développement global de leurs pays et à établir des liens fondés sur les ressources humaines entre le Japon et leurs pays. Au cours de l'exercice 92, JICA a accepté 28 chercheurs pour 3 mois en moyenne.

7. Conseil et orientation pour les agriculteurs émigrants

JICA a installé une station d'expérimentation horticole en Argentine, une station d'expérimentation agricole en Bolivie, et une station d'expérimentation agricole au Paraguay. En envoyant des experts dans ces stations, JICA apporte un soutien aux études expérimentales de ces stations et donne des conseils sur la gestion agricole et l'orientation technique agricole à tous les agriculteurs locaux indépendamment de leurs catégories sociales: émigrants japonais, leurs descendants, agriculteurs indigènes. Et pour encourager l'amélioration de la technologie agricole des émigrants, JICA envoie aussi des experts agricoles du Japon et du Brésil, offre des stages dans des domaines agricoles avancés, donne des subventions à des groupes d'émigrants s'occupant de recherches agricoles, offre des stages pratiques de gestion pour le personnel de coopératives agricoles, et fournit des informations agricoles par le biais de sa section d'information agricole du Bureau de Représentation de JICA de Sao Paulo au Brésil. JICA effectue aussi des études conjointes avec des organismes de recherches du pays bénéficiaire et de pays voisins, et avec des organismes internationaux tels FAO et CIMMYT.

8. Amélioration de l'environnement de vie

Les activités suivantes ont été effectuées durant l'exercice 92 pour soutenir les émigrants et pour améliorer l'environnement de leurs communautés:

(1) Soins médicaux et amélioration de la santé publique

JICA donne des subventions à 5 installations médicales au Paraguay et en Bolivie. En plus des soins médicaux donnés aux émigrants par contrat avec des médecins locaux au Paraguay, en Bolivie et en République Dominicaine, JICA a fourni des bourses d'études pour des étudiants en médecine et de futures infirmières, et a effectué des consultations itinérantes de médecins dans des quartiers éloignés habités par des émigrants japonais. De surcroît, JICA a fourni à une clinique en Bolivie et à 2 autres cliniques au Brésil des équipements médicaux et des services de réparation.

(2) Education

En relation avec l'éducation, JICA a subventionné la construction d'écoles et de pensions d'étudiants, a fourni du matériel pédagogique, a envoyé des enseignants de

la langue japonaise au Brésil et dans 4 autres pays, a affecté des experts expérimentés en langue japonaise en Argentine et dans 5 autres pays, et a donné des bourses d'études à des étudiants pour favoriser le développement de l'enseignement de la langue japonaise pour les enfants des émigrants japonais.

(3) Amélioration des conditions de vie

JICA a fourni des subventions pour 6 organisations émigrées pour des gardes de sécurité et l'équipement de sécurité en Argentine et au Pérou, pour l'électrification au Paraguay, et pour des équipements et des matériels au Pérou.

(4) Routes

JICA a subventionné 4 associations d'émigrants dans 2 pays pour le revêtement des routes, la réparation de véhicules et de machines, et des travaux de construction.

De surcroît, 2 associations émigrées en Bolivie ont reçu une subvention pour réparer les routes endommagées par l'inondation.

9. Acquisition, aménagement et lotissement pour l'installation

JICA acquiert du terrain et en vend aux émigrés japonais, durant l'exercice 92, JICA a vendu 33 lotissements à des émigrés japonais dans des zones urbaines et un lotissement à La Plata, dont 9 ont été vendus dans des zones d'habitat d'Iguazu, 9 lotissements à Alto Parana, 14 lotissements à Iguazu.

10. Prêt aux projets

JICA planifie des aides financières pour les émigrants et les organisations contribuant à l'installation permanente et à la stabilité économique des émigrants. Durant l'exercice 92, elle a prêté approximativement 1,7 milliard de yens au total à des organisations et à des particuliers au Paraguay, en Argentine, en Bolivie et en République Dominicaine.

11. Etudes sur l'émigration

Chaque année, JICA effectue quelques études pour recueillir des données de base pour comprendre l'émigration et en prendre conscience, et pour procurer soutien et conseils aux émigrants. Durant l'exercice 92, elle a fait des études sur le niveau de vie des émigrants en République Dominicaine, l'état de développement de l'agriculture exploitée par des émigrants, l'enseignement de la langue japonaise dans les communautés fondées par des ancêtres japonais en Amérique Latine, ainsi que le statut et l'environnement des émigrants au Chili, et des études de base sur les conditions de travail des 3.044 émigrants japonais du Brésil, du Pérou, d'Argentine, de Bolivie et du Paraguay travaillant maintenant au Japon. De surcroît, JICA effectue des études

annuelles sur le statut économique des agriculteurs; durant l'exercice 92 elle a questionné environ 550 familles installées dans 16 colonies de 5 pays d'Amérique Latine sur leurs revenus agricoles, biens et dettes.

Section 7. Aide pour le secours aux victimes de désastres

L'aide pour le secours aux victimes de désastres est exécutée par l'envoi d'équipes de secours, de médecins et d'experts et la fourniture de matériels de secours sur demande des pays frappés par un désastre et/ou par des organisations internationales dans le cas où surviennent de graves désastres, en particulier dans les zones en développement.

De telles activités de secours d'urgence ont commencé avec l'envoi d'équipes médicales pour aider les Ethiopiens victimes d'une famine due à la sécheresse en décembre 1984. Depuis lors, JICA a envoyé des équipes de secours et fourni des matériels de secours aux pays affectés par les inondations, les glissements de terrain, les typhons, les tremblements de terre, les incendies de forêt etc. Citons 2 exemples: l'équipe d'experts de prévention contre les désastres envoyée au Venezuela après l'inondation et les glissements de terrain en septembre 1987, et les équipes de secours et de médecins envoyées en Iran après le tremblement de terre en juin 1990.

Durant l'exercice 92, JICA a envoyé 29 personnels de secours pour aider les travaux de secours après le tremblement de terre et le raz de marée au Nicaragua, les tremblements de terre en Egypte et en Indonésie et ainsi de suite. JICA a envoyé une aide matérielle de secours provenant du secteur privé japonais aux Philippines pour les réfugiés de l'éruption du Mt. Pinatubo, à titre de prise en charge de l'expédition du matériel d'aide du secteur privé aux zones affectées par le désastre, ce qui était approuvé comme nouvelle activité dans l'exercice 92. JICA a commencé à recueillir du matériel de secours en novembre 92 et a reçu des couvertures et des serviettes et du savon apportés par des particuliers, des collectivités locales, des écoles, des compagnies, ONG etc. Actuellement, au total 10.956 couvertures, 8.152 serviettes et 10.048 kilogrammes de savon étaient à la disposition de JICA. Le 11 décembre a été tenue une cérémonie de présentation de ce matériel, et le gouvernement des Philippines a exprimé ses remerciements pour l'aide du Japon. Le Président Ramos a par la suite envoyé une lettre de remerciement aux Japonais pour leur effort.

1. Amendement de la loi sur l'équipe de secours aux victimes de désastres

L'amendement de la loi relative à l'envoi d'équipes de secours aux victimes de désastres a été adopté par la Diète en juin 1992. Promulgué le 19 juin comme loi No. 80 de 1992, et entré en vigueur immédiatement, l'amendement concerne les cas où sont requis des secours organisés d'une envergure particulièrement grande, ou où le type de désastre nécessite des secours autonomes, et où le Ministère des Affaires Etrangères juge qu'il est impossible de répondre aux besoins avec les équipes conventionnelles de secours d'urgence à cause de la nature de la requête du gouvernement du pays affecté par le désastre, du type de désastre, et de la capacité du gouvernement à traiter le problème. Dans de tels cas, les Forces de Défense du Japon peuvent participer aux opérations de fourniture d'équipements médicaux, de transport aérien et d'alimentation en eau, si le Ministre des

Affaires Etrangères considère qu'il y a un besoin spécial pour des unités d'opérations des Forces de Défense et le Directeur Général de l'Agence de la Défense y consent.

2. Envoi d'équipes japonaises de secours aux victimes de désastres (JDR)

JDR consiste en équipes de secours, de soins médicaux et d'autres experts; des combinaisons appropriées de ces différentes catégories de personnel sont arrangées suivant le type et l'envergure des désastres.

(1) Equipes de secours

Des équipes de secours sont envoyées pour sauver les vies humaines exposées au danger; elles doivent être capables de quitter le Japon en moins de deux jours après que s'est produit un désastre et d'arriver sur les lieux du désastre et d'agir trois jours maximum après le désastre. Puisque les activités de secours requièrent des techniques, de l'expérience, de la coopération et des travaux bien coordonnés, les équipes de secours sont composées d'effectifs de l'Agence de Police Nationale, de l'Agence de Défense contre l'Incendie et de l'Agence de Sécurité Maritime.

(2) Equipe médicales

Les principales tâches des équipes médicales sont de traiter et d'aider les victimes de désastres, mais elles agissent aussi, en cas de nécessité, pour se procurer de l'eau potable, pour empêcher la propagation de maladies et désinfecter les zones de refuge. Les équipes sont composées de médecins et d'infirmières volontaires appartenant à des organismes nationaux, municipaux ou privés de soins médicaux, et d'autres professionnels des soins médicaux qui sont par avance enregistrés auprès de JICA avec le coordinateur d'une équipe. Jusque l'exercice 92, 187 médecins, 207 infirmières et 130 coordinateurs médicaux figuraient sur la liste des volontaires de JICA. En 1992, une équipe médicale a été envoyée au Nicaragua après le tremblement de terre et le raz de marée dans ce pays.

(3) Equipes d'experts

L'objectif des équipes d'experts est de prendre des mesures d'urgence et de rétablir les conditions normales de vie après le désastre; généralement, elles travaillent quinze jours après le désastre pour rétablir l'alimentation en eau, en électricité, les services de transports et de télécommunications, ainsi que pour prendre des mesures préventives contre de nouveaux désastres, y compris des conseils sur la structure architecturale résistant aux tremblements de terre. Elles sont sélectionnées selon les besoins parmi le personnel qualifié recommandé par des ministères et des agences japonais.

Durant l'exercice 92, des équipes d'experts ont été envoyées en Egypte et en Indonésie pour le secours aux victimes du tremblement de terre. Des équipes d'experts et de chercheurs dans le domaine de la sismologie, de la construction à l'épreuve du

feu, de la prévention contre les désastres et de la structure anti-sismique, ont été envoyées durant ces dernières années sur les sites mentionnés ci-après lors des tremblements de terre en Arménie, au Mexique et au Cameroun où a eu lieu une éruption de gaz toxique, pour en identifier les causes et étudier les mesures préventives.

2. Activités concernées

En plus de l'envoi des équipes mentionnées ci-dessus, à titre de coopération relative aux désastres, figurent les activités suivantes:

(1) Rassemblement et stockage de matériels de secours

Puisque les équipements et le matériel nécessaires aux activités de secours, d'aide aux sinistrés et de restauration des conditions normales de vie doivent être rassemblés et envoyés sur les sites des désastres le plus tôt possible, JICA a constitué des stocks au Japon et à l'étranger, de couvertures, de tentes, d'équipements d'épuration de l'eau, de générateurs, d'équipements de télécommunications, de médicaments, d'approvisionnements et d'équipements médicaux. Les stocks intérieurs se trouvent maintenant à Narita (préfecture de Chiba) et les stocks à l'étranger sont à Singapour, à Mexico au Mexique, à Pise (en Italie) et à Washington (aux Etats-Unis).

(2) Stage et cours

JICA organise des cours et donne des stages suivant divers programmes, parce que les activités de secours à l'étranger nécessitent plusieurs langues et des pratiques différentes, ainsi que l'adaptation à des situations où la circulation et les communications sont différentes de celles au Japon.

(i) Stage pour les équipes de secours

Le stage couvre divers domaines allant du traitement d'urgence et du transport des blessés, qui constituent la base des travaux de secours, jusqu'aux manipulations de fibroscopes, de sonars et d'autres appareils spéciaux, au démontage et remontage d'hélicoptères, et à l'utilisation d'autres équipements. Le stage comporte aussi des cours de langues étrangères.

(ii) Stage pour les équipes médicales

Les tâches des équipes médicales présupposent des connaissances fondamentales sur les traitements médicaux, l'hygiène médicale dans les pays en développement ainsi que des connaissances d'ordre général sur des cultures différentes. En particulier, le stage avec des méthodes de simulation, méthodes d'études fondées sur l'expérimentation, employant des expériences passées à titre d'exemple, contribue remarquablement à l'exécution efficace des travaux de secours sur place.

Section 8. Recrutement et stage pour les experts japonais qualifiés pour l'assistance technique

La signification de l'assistance technique est caractéristique par sa contribution à la formation de ressources humaines dans les pays en développement par le transfert de technologie au travers d'échanges personnels globaux. C'est pourquoi le recrutement et le stage d'experts japonais de haut niveau possédant la maîtrise parfaite des connaissances et des technologies qu'ils transfèrent, sont de première importance pour l'assistance technique. Quand JICA a été fondée en 1974, une de ses tâches prioritaires était donc de se procurer ces ressources humaines. Durant l'exercice 83, l'Institut de Coopération Internationale a été établi avec la mission d'exécuter activement les tâches suivantes pour recruter et entraîner des experts japonais.

1. Stage pour les experts de l'assistance technique

Les types suivants de stages sont effectués pour entraîner des experts qualifiés.

1.1 Stage avant l'envoi

Aux experts seniors affectés à un pays étranger, dont la mission dure normalement un an, sont données les sortes de stages suivants:

(1) Stage en groupe avant l'envoi

Cette sé stage comporte deux semaines de stage pratique sur le rôle des experts de l'assistance technique, l'information sur le pays d'affectation, et trois semaines de pratique de langues étrangères. Huit sessions similaires sont organisées chaque année. Pourtant, l'accent est mis surtout sur la capacité des experts à s'exprimer dans une langue étrangère; des cours d'anglais, d'espagnol, de français, de chinois, d'indonésien, de thaïlandais, et d'autres langues sont considérés comme nécessaires; les cours donnent aux stagiaires experts la capacité suffisante de rédaction et d'expression orale dont ils auront besoin dans leurs travaux d'assistance technique; cela nécessite l'utilisation de matériels de stage individualisés. Durant les deux semaines de stage pratique, les conjoints de ces experts assistent à des cours parallèles. Durant l'exercice 91, 584 experts et 206 conjoints ont participé à ce stage.

(2) Stage linguistique individuel

Les experts qui demandent un stage linguistique supplémentaire au terme du stage en groupe avant l'envoi décrit ci-dessus, peuvent le suivre;

(3) Stage linguistique dans un pays tiers

Les experts qui seront envoyés dans l'un des pays francophones ou hispaniques sont envoyés en France ou au Mexique, avant d'aller dans leur pays d'affectation respectif

pour six semaines au maximum de stage linguistique. Durant l'exercice 92, 8 personnes ont ainsi suivi le stage linguistique de français et une personne celui d'espagnol.

(4) Stage technique individuel

Durant l'exercice 92, JICA a attribué un stage supplémentaire dans le domaine de la technologie spécialisée ou du fonctionnement, de la maintenance et de la gestion d'équipements à 81 experts.

1.2 Stage général d'assistance technique

(1) Stage pour responsables et coordinateurs de projets

Parmi ceux qui seront envoyés comme experts de l'assistance technique de projet-type, aux responsables et coordinateurs de projets est donné un stage sur l'administration et la gestion de projets. Une telle formation a lieu 8 fois par an. Durant l'exercice 92, 71 responsables et 60 coordinateurs de projets ont suivi ce stage.

(2) Stage pour le personnel de collectivités locales

Pour soutenir les activités de la coopération internationale gérées par des collectivités locales, 5 formations se sont déroulées au cours de l'exercice 92 à l'Institut pour la Coopération Internationale de JICA, 81 membres du personnel de collectivités locales ont suivi cette formation.

De surcroît, 100 fonctionnaires civils détachés de collectivités locales publiques ont suivi des cours de stage aux centres d'Hokkaido, du Kansai et de Kyushu.

(3) Stage pour le personnel des organisations non-gouvernementales (ONG)

8 personnes appartenant à des ONG ont pris part à des stages de langues étrangères durant l'exercice 92.

1.3 Cours de stage pour les experts en coopération technique

Les experts qui seront envoyés dans un futur proche et dont des essais d'affectation ont été faits, suivent 10 semaines de cours de stage. Ce stage est organisé 3 fois par an. Durant l'exercice 92, 144 experts ont reçu ce stage qui a consisté en 18 cours relatifs aux 13 secteurs tels l'infrastructure, les ressources humaines, l'agriculture, l'ingénierie agricole, la foresterie, l'énergie, l'hygiène environnementale, le développement industriel, le reboisement, l'environnement urbain, l'éducation, WID et les mesures d'allègement de la pauvreté.

1.4 Cours de stage pour les experts du contrôle des maladies contagieuses (Anti-Polio)

Trois experts ont participé au "Séminaire sur l'éradication de la poliomyélite, sa théorie et pratique" au Centre International de Kyushu et après ce séminaire ils ont participé à des stages au Laos et en Thaïlande.

1.5 Stage technique à long terme au Japon

Ce stage technique est destiné aux experts rapatriés qui ont été provisoirement envoyés dans un autre pays d'affectation. Il ne dure jamais plus d'un an et a lieu dans une université ou un organisme de recherches au Japon. Durant l'exercice 92, un expert a suivi ce stage.

1.6 Stage d'outre-mer à long terme

Pour valoriser les ressources humaines pour les activités futures de coopération internationale, des candidats sont sélectionnés et envoyés dans des universités dans outre-mer ou dans des organismes de recherches à l'étranger pour une durée ne dépassant pas 2 ans. Durant l'exercice 92, 23 personnes ont été envoyées à l'étranger dans cet objectif.

2. Trouver et retenir les experts

Pour un recrutement régulier et opportun d'experts compétents pour les opérations, JICA a les programmes suivants afin de s'assurer les services d'experts qualifiés.

2.1 Conseillers techniques spéciaux

JICA a passé un contrat avec des spécialistes, aujourd'hui JICA retient une personne dans chaque domaine: agriculture, construction et industrie, en tant que conseillère sur toute l'étendue de l'assistance technique.

2.2 Spécialistes en développement

Pour assurer l'affectation efficace et opportune d'experts compétents aux postes importants à l'étranger y compris les leaders de projets et les conseillers gouvernementaux, un système a été établi en 1983 pour recruter des groupes d'experts d'une haute performance avec les techniques et expériences requises. Durant l'exercice 92, 5 personnes supplémentaires ont été ajoutées à ce "vivier" (vivier = réservoir), ce qui fait un total de 68 personnes sous contrat en mars 1993.

2.3 Conseillers spéciaux

Ce programme est pour assurer un contrat aux experts rapatriés, qui seront très probablement à nouveau affectés à l'étranger; environ 30 personnes de cette catégorie sont constamment disponibles toute l'année.

2.4 Spécialiste adjoint

Un nouveau programme a commencé durant l'exercice 90 pour assurer les services de jeunes spécialistes possédant des expériences suffisantes à l'étranger (ex-participants de JPO et de JOCV, etc.) et pour développer de nouvelles ressources humaines qualifiées pour la coopération internationale. Durant l'exercice 92, au total 54 y compris 24 nouveaux jeunes étaient en mission.

2.5 Enregistrement des experts pour affectation future

Ceux qui veulent servir comme experts si l'occasion se présente sont enregistrés pour les missions futures. Ces experts enregistrés sont sélectionnés et affectés à l'étranger lorsque sont reçues des demandes pertinentes de pays en développement. Durant l'exercice 92, 1.165 experts ont été enregistrés.

2.6 Association des experts rapatriés

L'Association des experts rapatriés a été établie en contact étroit avec les bureaux locaux de JICA. L'association cherche à assurer de meilleurs contacts parmi les experts après leur retour au Japon et à promouvoir les activités internationales dans leurs régions respectives, favoriser la coopération technique, et en particulier, à localiser le personnel pour les futures affectations. Jusqu'à la fin de mars 1993, les associations régionales ont été organisées dans 22 localités au Japon, et la première réunion nationale a été tenue.

3. Etudes et recherches sur l'assistance technique

Dans le but d'exécuter des programmes efficaces de coopération en répondant aux besoins diversifiés et aux demandes techniques avancées de la part des pays en développement, il est important de comprendre pleinement les circonstances et les problèmes de développement dans chaque pays ou région individuels, et sur cette base, d'étudier l'orientation fondamentale et les stratégies majeures de l'assistance du Japon pour contribuer à la politique ultérieure et à la formulation d'une planification basées sur les résultats de ces études. La collection systématique d'exemples instructifs issus de l'accumulation et de l'analyse des réalisations de la coopération jusqu'à aujourd'hui, la communication de cette information aux experts, et son utilisation comme matériel pédagogique dans les programmes de stage pour experts, tout cela sert certainement à

améliorer la qualité de la coopération. Pour effectuer ces études et développer ces matériels pédagogiques, les activités suivantes sont menées:

3.1 Etudes de coopération par pays

Durant l'exercice 86, les comités d'études ont été pour la première fois créés pour étudier l'aide au développement destinée à un pays ou à une région particulier. Les comités, composés de chercheurs expérimentés, de professeurs universitaires et de personnes compétentes, analysent les problèmes actuels de développement des pays bénéficiaires et réexaminent les principales aides des pays donateurs. En se fondant sur ces analyses, ils formulent des recommandations pour améliorer l'assistance japonaise et suggérer un nombre de programmes d'aide. Durant l'exercice 92, les études sur le Népal engagées l'année précédente ont été exécutées et de nouvelles études ont commencé sur la Malaisie et sur l'Afrique du Sud.

3.2 Etudes de coopération par secteur

Des comités similaires à ceux chargés d'études sur la coopération par pays mentionnés ci-dessus ont été également organisés pour étudier l'amélioration de l'assistance intersectorielle. Durant l'exercice 92, ces comités ont étudié sur le thème de l'éducation et du développement. Il s'agit de la poursuite d'études engagées l'année précédente.

3.3 Méthodes de transfert technologique et problèmes relatifs.

JICA réalise d'autres activités en plus de celles mentionnées ci-dessus: études sur les méthodes de transfert technologique, études pour améliorer les méthodes d'exécution, développement du matériel pédagogique pour les programmes de stage d'experts et organisation de conférences internationales sur les transferts technologiques. Au cours de l'exercice 92, des études ont été exécutées dans des domaines tels que les études particulières pour les experts en logiciels, les méthodes d'analyse de données macroéconomiques dans les pays en développement, l'analyse de l'utilisation collective des forêts et de la gestion du cycle des projets. 8 études particulières sur la coopération technique de projet-type se sont achevées et 3 vidéo pour la présentation de projets ont été produites. Egalement ont été tenues des conférences internationales, y compris celles patronnées par JICA sur des thèmes tels que la "Construction institutionnelle en Asie", la "Coopération au développement vers le 21^{ème} siècle.", "Agriculture, environnement et technologie", et le "Chemin vers la fin de la famine". Des experts possédant de l'expérience pratique et des personnes compétentes dans les domaines de l'assistance ont été invités aux séminaires tenus pour ceux concernés par la coopération internationale.

4. Préparation et communication d'informations

Dans le but d'exécuter des transferts technologiques efficaces, il est important pour les experts de se tenir bien au courant des problèmes actuels des pays en développement, des méthodes et du savoir-faire des transferts technologiques ainsi que des expériences de leurs prédécesseurs. Les services suivants sont disponibles pour fournir de telles informations sur les pays en développement et la technologie aux experts et aux personnes concernées.

4.1 Bibliothèque de JICA

Installée à l'Institut pour la Coopération Internationale, la Bibliothèque de JICA a une collection de quelques 95.000 volumes, accessible au public, y compris des livres généraux, les rapports de JICA, les manuels de stage et le matériel pédagogique ainsi que des livres et des documents recueillis dans les pays en développement.

4.2 Organisation et communication d'informations

Les activités suivantes sont effectuées pour organiser les résultats d'études, et les données et informations sur les pays en développement, et, pour les rendre accessibles aux experts affectés à l'étranger et aux autres personnes intéressées.

- (1) *Kokusai Kyoryoku Kenkyu*: "Recherches sur la coopération internationale" est publiée deux fois par an en japonais, une fois par an en anglais.
- (2) Organisation de l'information technique sur les pays en développement: des informations techniques relatives aux pays en développement sont recueillies par secteur et organisées par pays. Des informations sur 48 pays et 8 secteurs sont disponibles à présent.
- (3) Communication d'informations techniques aux experts: JICA se procure des documents, des manuels et d'autres données techniques relatives à la technologie requise pour la direction technique transmise par les experts et les rend accessibles aux experts en coopération.
- (4) Collection d'informations sur les pays en développement (Informations générales, conditions de vie, etc.): à présent sont disponibles des documents sur 86 pays, offrant diverses informations dont les experts auront besoin après leur affectation.
- (5) Rédaction de manuels techniques sur l'équipement: JICA a rédigé 28 manuels techniques donnant des indications sur l'utilisation de l'équipement.

5. Activités concernées

5.1 Invitation d'experts étrangers en développement

Pour se familiariser avec les tendances et politiques de l'aide des pays industrialisés ainsi que le statut des politiques et des projets de développement dans les pays en développement, JICA invite au Japon des chercheurs, des experts et des fonctionnaires chargés des problèmes de développement, pour offrir des séminaires et des cours, principalement au personnel de l'aide japonaise. Durant l'exercice 92, JICA a invité au Japon neuf autorités en la matière.

Section 9. Prise en charge médicale et confort des experts en assistance technique

Une variété de programmes a été établie dans le but de faire bénéficier les experts en coopération de la prise en charge et du confort assurés par JICA. Les principaux avantages dont ils bénéficient sont les suivants:

(1) Rapatriement temporaire

Les experts en mission d'une durée d'au moins deux ans (ou deux ans et demi pour certaines régions) peuvent rentrer au Japon pour un congé une fois tous les deux ans.

(2) Voyage personnel pour soins de santé

JICA prend en charge les coûts du voyage à destination d'une région bénéficiant de conditions climatiques plus favorables, effectué pour des raisons de santé, pour les experts affectés pour plus d'un an dans des régions pourvues d'un climat extrêmement rude au Moyen Orient ou en Afrique ou dans des zones où les conditions de vie sont particulièrement éprouvantes.

(3) Soins personnels de santé

A partir de l'exercice 87, des médecins consultants et des infirmières ont été mis à la disposition des experts en coopération pour des contrôles médicaux et les conseiller sur leur état de santé; des équipes itinérantes de conseillers médicaux sont envoyées pour suivre l'état de santé des experts en mission dans des régions où les services médicaux et les conditions sanitaires sont insuffisants. Durant l'exercice 92, 5 équipes ont été envoyées dans 18 pays.

(4) Programme de sécurité

Principalement par l'intermédiaire des bureaux de JICA outre-mer, des informations sur les conditions de sécurité et sur l'ordre public sont fournies et échangées, et des contacts réguliers sont établis lors de la "Réunion sur l'ordre public et la sécurité". Pour assurer plus de sécurité à son personnel, JICA fait stationner des spécialistes en sécurité dans les pays concernés et envoient des équipes itinérantes pour contrôler et surveiller la sécurité et les mesures de sûreté. Onze spécialistes en sécurité et 6 équipes de surveillance ont stationné dans ou ont été envoyés dans 17 pays durant l'exercice 92.

(5) Indemnisation

Tous les experts en coopération sont en principe couverts par l'assurance contre les accidents du travail en cas de blessures et d'accidents (y compris les maladies) subis au cours de leurs missions; ils bénéficient du programme de l'aide mutuelle à l'étranger qui fournit des indemnisations et rembourse le coût des traitements médi-

caux, de la convalescence et du transport, etc., en cas de blessures ou d'accidents subis en dehors de leurs missions.

(6) Amélioration des conditions de vie

Dans les cas où les conditions fondamentales de vie des experts sont insuffisantes et leur confort est extrêmement primaire, des efforts supplémentaires sont faits pour fournir des installations et équipements, comme l'électricité, l'eau potable, le traitement des eaux usées et l'équipement sanitaire.

Pour plus d'amélioration, des études sur les conditions fondamentales de vie se poursuivent. 4 équipes d'études ont été détachées dans 16 pays durant l'exercice 92.

(7) "EXPERT"

Pour une meilleure communication parmi les experts dans les pays d'affectation et les experts rapatriés, et pour soutenir les associations au Japon, le magazine trimestriel "EXPERT" est publié pour présenter des rapports sur leurs activités et informer les lecteurs des changements intervenus dans les programmes relatifs aux experts.

Fig. 1 Nombre de stagiaires accueillis, membres des missions d'études, experts et volontaires envoyés, et émigrants par an

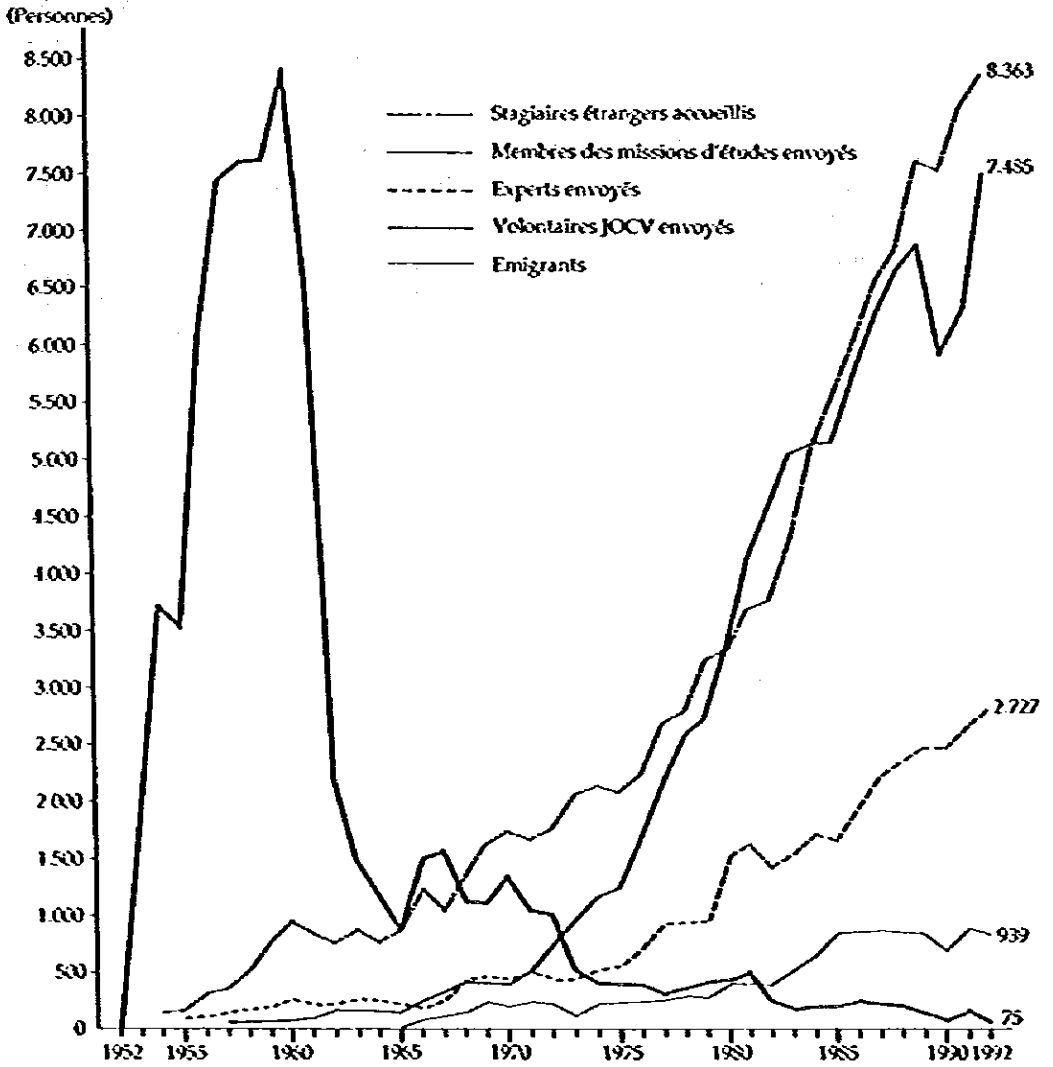


Fig. 2 Répartition du budget de JICA par région

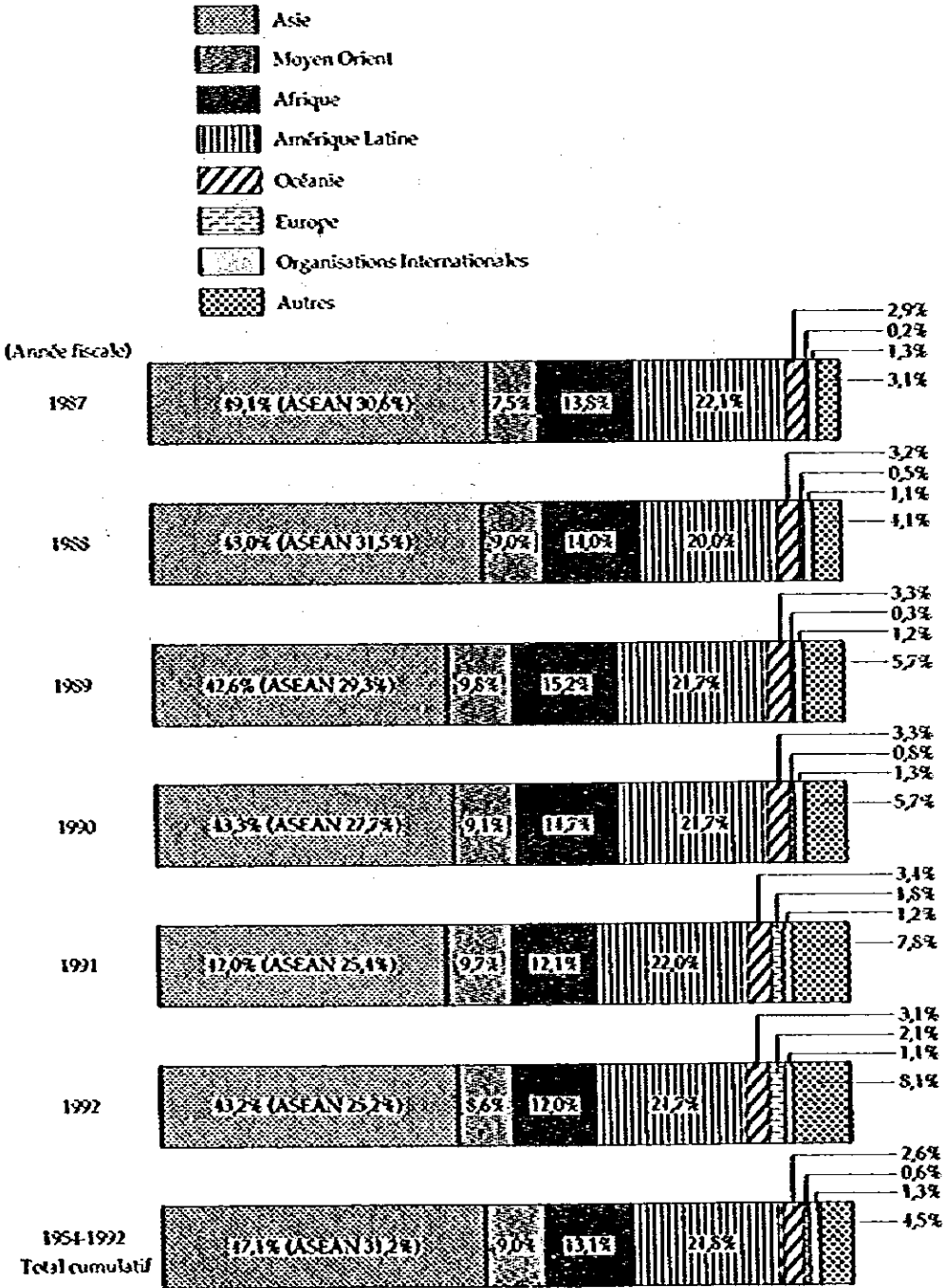
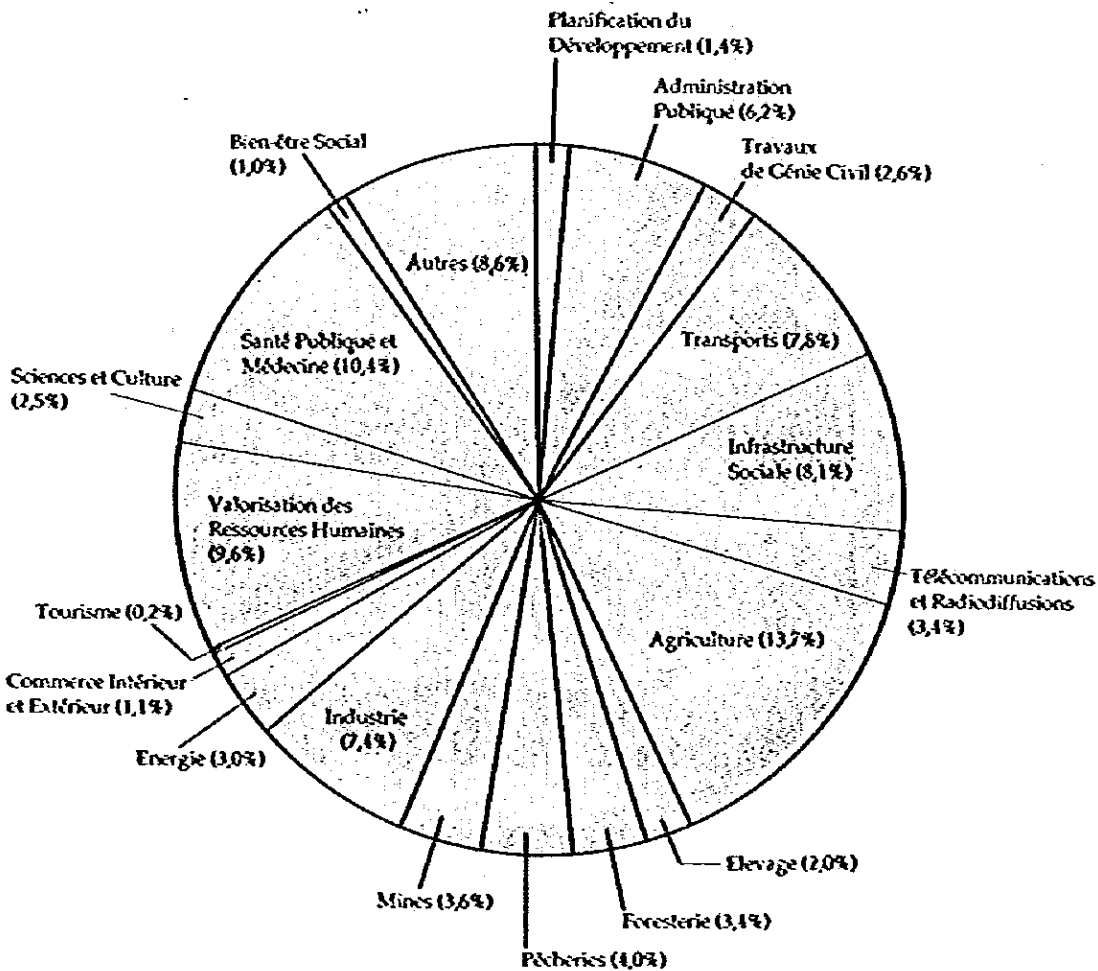


Fig. 3 Répartition du budget de JICA par Secteur (1992)



2 ème Partie

Aperçu des Programmes par Région Géographique en Développement

Chapitre 1

La Région Asiatique - Zone 1:

Asie de l'Est et du Sud-Est

Aperçu de la région

1. Aspects régionaux

La région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est s'étend de l'extrémité d'Hokkaido à l'est jusqu'au plateau du Pamir de l'Asie Centrale à l'ouest, et de la mer de Timor au sud jusqu'aux frontières russes au nord. La région comprend la Corée, la Chine, Hong Kong, la Mongolie et les six pays de l'ASEAN (Brunéi, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande), les trois pays de l'Indochine (Cambodge, Laos et Viet Nam), et l'Union de Myanmar (ancienne Birmanie). Sa population est plus nombreuse que celle de toute autre région dans le monde, en partie parce qu'elle comporte la Chine, pays de 1,1 milliard d'habitants représentant un cinquième de l'humanité.

Selon les systèmes politiques, cette région se divise en deux parties; l'économie de marché en Corée du Sud et dans les états de l'ASEAN, le régime socialiste en Chine, en Mongolie, dans l'Union de Myanmar et dans les trois pays de l'Indochine. Il existe un énorme écart dans le revenu par habitant, de 10.000 dollars américains au plus haut niveau (Singapour) à environ 200 dollars américains au niveau le plus bas (le Laos, données statistiques indisponibles pour la Mongolie, le Cambodge et le Viet Nam).

La région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est est inégalement structurée aussi sur le plan de la stabilité politique. D'un côté, les changements qui sont survenus en Europe de l'Est au milieu de l'année 1989 ont relâché les tensions et favorisé le processus de démocratisation indépendamment des systèmes gouvernementaux. En ce qui concerne le problème cambodgien, qui constitue la plus grande question en suspens de longue date en Asie du Sud-Ouest, le Conseil National Suprême du Cambodge (SNC) et l'Autorité Transitoire des Nations Unies au Cambodge se sont engagés dans la voie de la reconstruction nationale en signant le Pacte de Paix à la Conférence de Paris tenue en novembre 1991; l'Indonésie, Singapour, le Viet Nam et la Corée, membres clés de l'organisation de l'ASEAN, ont renoué leurs relations diplomatiques avec la Chine; un dialogue est amorcé avec la Péninsule Coréenne; et la Mongolie a récemment procédé à la première élection libre de son histoire. Il existe pourtant des troubles politiques régionaux. L'opposition a gagné les élections générales dans l'Union de Myanmar, mais le gouvernement actuel refuse de transmettre le pouvoir et maintient le régime militaire. Toutefois, alors que ces instabilités

politiques régionales demeurent, la situation d'une manière générale paraît tendre à se stabiliser dans ces zones géographiques. La plupart des pays dans ces régions occupent de vastes territoires et possèdent des ressources naturelles considérables. Les structures économiques sont dans l'ensemble suffisamment solides pour assurer l'entrée de devises en exportant des produits de base, en dépensant ces devises pour introduire des capitaux étrangers et des biens intermédiaires, et en utilisant ainsi ces produits importés pour fabriquer des produits finis à exporter. Les NIEs d'Asie et des pays de l'ASEAN tels que la Malaisie, la Thaïlande et l'Indonésie sont parvenus à un niveau élevé et stable de croissance économique grâce à leurs économies propulsées par l'exportation en introduisant activement des capitaux étrangers. Cela contribue, successivement, à un développement économique plus rapide et à la stabilité politique pour l'ensemble de ces régions. La croissance économique remarquable de ces régions est surveillée avec intérêt par le monde entier. Durant l'exercice 90, pourtant, sont apparues des différences parmi ces pays. D'une manière générale, ceux qui sont situés au nord ont stagné à cause du ralentissement des demandes de leurs produits d'exportation et de l'affaiblissement de leur compétitivité à l'exportation, tandis que ceux qui sont au sud sont restés actifs grâce à l'augmentation rapide des investissements étrangers.

Les pays socialistes dans ces régions doivent faire face à de nombreux problèmes propres à ces pays; parmi lesquels l'apparition subite de déficits fiscaux et commerciaux, le gonflement des dettes extérieures et le déclin de l'efficacité économique. Dans l'Union de Myanmar, par exemple, la récolte du riz a été excellente cette année et les prix des marchandises sont restés stables. Elle a même co-participé avec de nombreuses entreprises étrangères fondées sur l'exploitation de nouvelles technologies. Mais les exportations stagnantes ont causé l'aggravation du déficit du commerce extérieur, le pays se trouve donc toujours face à de graves difficultés. Après une période de stagnation de la production manufacturière causée par les politiques financières austères, l'économie chinoise a connu une croissance rapide durant les années 1991 et 1992. Ayant mis fin à une économie sous contrôle autoritaire, la Mongolie, le Laos et le Viet Nam font des efforts pour mener à bien les ajustements structurels de leurs économies de manière à les transformer en économies de marché, et à améliorer leurs relations avec les pays occidentaux dans la perspective d'une réduction de l'aide venant de l'URSS et des pays d'Europe de l'Est.

Les grands désastres naturels qui se sont succédés ont également eu un impact grave sur le développement national. L'économie des Philippines a particulièrement subi des coups durs à cet égard, souffrant presque tous les ans de désastres naturels, dont l'éruption du Mt. Pinatubo et les glissements de rochers et de boue en juin 1991, un typhon sur l'île de Leyte en novembre de la même année et l'éruption du Mt. Mayon en février 1993. Sur l'île de Kalimantan en Indonésie, les incendies de forêt ont ravagé de vastes superficies pendant des années, provoquant des anomalies dans les conditions météorologiques qui ont affecté les vies et l'agriculture de la population non seulement en Indonésie mais aussi dans les pays voisins.